Les Avenières Veyrins-Thuellin

Vie Citoyenne

Journal d'Information Municipale

A la rencontre des habitants de notre ville

N° 5

Nov. 2016

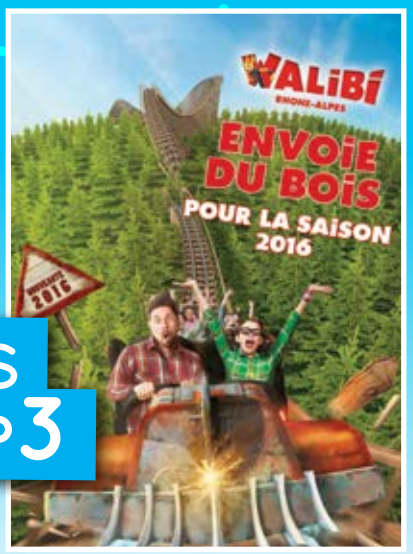

› Vie éco : Nos entreprises qui se développent p3

› Le PLU Les Avenières p9
Veyrins-Thuellin p16

› Intercommunalité
Les balcons du Dauphiné ! p18

› Aveyrlinoises, Aveyrlinois, Bonjour ! p20

› La police Municipale
2 ans déjà p21

› Vie municipale
travaux divers p22

› Vie sociale p24

› Vie culturelle p27

› Vie locale p28

> Le Mot du Maire

Chères Aveyrlinoises, Chers Aveyrlinois,

Cet été la France a été à nouveau frappée par des actes terroristes, lâches et inhumains.

Tout d'abord, le 14 juillet à Nice à l'occasion de la fête nationale. Par cet acte, les terroristes ont tenté d'atteindre à l'unité de la nation française et aux valeurs qui fondent notre République, notre liberté et la fraternité.

Ce fut ensuite à Saint Etienne du Rouvray que l'horreur frappa une seconde fois le 26 juillet avec l'assassinat du père Hammal dans l'église du centre-ville. Cette fois-ci les terroristes visaient notre culture et notre histoire.

Mes pensées vont bien évidemment aux victimes et à toutes ces familles touchées par ces drames insoutenables.

Mes chers compatriotes, restons vigilants et soudés et ne faisons pas d'amalgames qui ne feraient que fragiliser encore un peu plus notre unité nationale.

Dynamique économique

La première partie de ce nouveau numéro de Vie Citoyenne est consacrée à l'économie à travers la présentation de plusieurs entreprises qui symbolisent le dynamisme et la variété de l'activité économique de notre commune. Mais ce ne sont pas les seules, nous aurons l'occasion de vous présenter dans de prochains numéros d'autres entreprises qui font la richesse de notre territoire.

La collectivité accompagne le développement économique notamment au travers des actions de la CCPC, compétente en la matière. La commune quant à elle favorise le développement des entreprises par sa politique d'aménagement du territoire qui trouve sa traduction dans les documents d'urbanisme. Pour la commune déléguée des Avenières, ce fut le cas avec la déclaration de projet valant mis en compatibilité du POS approuvée en juillet 2015 pour l'extension de la société Efectis. Ce fut le cas également dans le cas de la révision du POS valant PLU dont l'un des objectifs est de conforter et de développer l'économie de notre commue.

le PLU

Vous pourrez découvrir dans l'article consacré au PLU de la commune déléguée des Avenières, approuvé par le conseil municipal le 27 septembre 2016, les moyens mis en œuvre pour y répondre.

Je me permets de vous rappeler ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises : le PLU est avant tout un outil d'aménagement du territoire qui vise à servir l'intérêt général et non à répondre à la somme des intérêts particuliers. Et j'ai bien conscience des contraintes qu'il impose.

Un point est également fait sur l'avancée de la révision du PLU de la commune déléguée de Veyrins-Thuellin dont le projet sera arrêté avant la fin de l'année.

Commune nouvelle : l'harmonisation

Outre le travail sur les documents d'urbanisme, ces derniers mois ont été marqués par la poursuite de la mise en œuvre de la commune nouvelle.

Sur le plan pratique, cela s'est traduit par la modernisation des outils et des méthodes de travail notamment en matière d'informatisation : changement des logiciels métiers, dématérialisation (courrier, réservation des repas scolaires …).

L'harmonisation est un autre volet important de la construction de cette nouvelle entité et ce dans de nombreux domaines : scolaire, mise à disposition des équipements, électoral (fusion des listes …) et bien sûr fiscal.

Ce dernier sujet n'est pas simple car il est très technique et surtout très sensible puisqu'il est question d'argent, de vos impôts.

Dans la charte qui a été adoptée par les deux communes historiques avant la création de la commune nouvelle, l'engagement avait été pris d'harmoniser la fiscalité sans augmenter le produit fiscal. C'est donc en respectant ce principe que des mesures ont été adoptées lors de la séance du conseil municipal du 27 septembre et que les taux des impôts locaux seront votés en mars 2017.

Malgré le respect absolu de cet engagement, l'harmonisation produit des effets mécaniques qui font que certains habitants verront leur taxe d'habitation légèrement augmenter pendant que d'autres la verront sensiblement baisser. De nombreuses simulations ont été faites et débattues à l'occasion de plusieurs séances de travail de la commission finances. Dans tous les cas de figure, ces effets mécaniques sont inévitables.

La mise en œuvre, avant la fin de l'année, des travaux de création d'un cheminement doux entre les deux communes historiques va compléter matériellement et symboliquement le dispositif de création de notre commune nouvelle : Les Avenières Veyrins-Thuellin.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro.

Bien cordialement,
Le Maire Daniel MICHOUD

Inauguration de l'entreprise Carrel Energies

L'entreprise que j'ai le plaisir de diriger aujourd'hui a été fondée en 1927 par M. GOUTTE-TOQUET puis revendu à Monsieur GUILLAUD André en 66, qui lui-même la revendue en 98.

J'ai racheté cette entreprise à mon prédécesseur en octobre 2008.

L'entreprise est constituée d'un personnel très expérimenté, compétent et soucieux de fournir le meilleur service à chacun. Ensemble nous formons une équipe forte, solidaire et soudée.

Vous savez que notre équipe est panachée entre l'expérience de nos quinquas et la connaissance des nouvelles technologies de nos jeunes et tout cela avec quasiment aucun turn over.

C'est grâce à chacun et à l'équipe que nous formons que nous avons été récompensé l'année dernière par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que la Banque Populaire par l'obtention d'un prix Stars et Métiers dans la catégorie Management.

Il y a 2 ans, j'ai pris la décision de déménager l'entreprise du centre du village.

Malgré les 650 m² sur 3 niveaux, les murs étaient devenus depuis longtemps exiguës et inappropriés à une exploitation rationnelle d'une entreprise d'aujourd'hui : accès transporteurs, logistique, accessibilité, flux entrant et sortant, capacité d'évolution.

Il nous faut, nous patrons de TPE PME décider, choisir, acter, assumer, investir, vivre et faire vivre une entreprise avec ses salariés au quotidien…

J'ai voulu que ce projet réponde à 6 grands critères :

1. Implantation dans la Zone Industrielle des Nappes aux Avenières à proximité des accès autoroutiers de Chambéry, Grenoble et Lyon.
2. Citoyen en choisissant des entreprises locales pour leur savoir-faire et leurs compétences
3. Modularité du bâtiment en permettant une évolution future
4. Polyvalent pour évoluer vers un usage industriel
5. Econome en énergie
6. Biodiversité en implantant 4 ruches

J'ai sollicité l'ensemble de mes fournisseurs et partenaires historiques pour leur proposer de s'inscrire dans l'histoire de ce bâtiment. J'ai reçu de leur part des réponses très favorables et ils m'ont proposé des soutiens techniques et financiers non négligeables.

Ce bâtiment a été inauguré le 15 juin 2016.

Jean-François CARREL

J'aimerai vous donner quelques dates pour que vous puissiez vous rendre compte du défi :

1ère prise de contact fin novembre 2014 avec Monsieur ***Daniel Michoud,*** Maire de la commune des Avenières.

Puis rencontre avec ***Mme Sophie DOUSSON et Monsieur Jean Claude Champier*** de la Communauté du Pays des Couleurs.

Recherche d'un architecte et j'ai choisi de confier cet ambitieux projet à ***Monsieur Choux.***

3 mois et demi plus tard je dépose le permis de construire le 19 Mars 2015 et retour du permis signé le 8 Avril soit 3 semaines plus tard !!

Pour mémoire mon bail finissait en Avril 2016, avec une dédite en Octobre 2015 pour une réception du bâtiment programmé début mars 2016.

Top départ du Chantier Le 21 Juillet 2015

Concernant le chauffage, j'ai souhaité faire de notre bâtiment une référence.

Tout d'abord il fallait choisir la technologie la plus performante, économe, pérenne et écologique : la pompe à chaleur eau / eau s'imposait.

Il fallait aussi la coupler avec une énergie gratuite : le soleil et l'exploiter sous toutes ses formes : thermique et photovoltaïque.

Pour le thermique j'ai fait le choix de poser 3 capteurs de tubes sous vide sur les façades sud et ouest des bureaux, sans craindre les surchauffes de l'été.

Pour le photovoltaïque sous 2 formes :

- Par une fleur type tournesol qui suit la trajectoire du soleil du levé au couché, du printemps à l'hiver. Ce produit est proposé et vendu par EDF ENR Solaire.
- Par un champ de panneaux fixes sur le toit des bureaux avec une puissance de 4800 Wc. Ces panneaux sont produits par la société Photowatt à Bourgoin-Jallieu et installés par le groupe CAPSUD à Vaulx-milieu. La production est totalement autoconsommée et même stockée dans 4 batteries pour la restituer la nuit.

Pour les bureaux, un plancher chauffant et un rafraîchissement passif par des cassettes dans les faux plafonds.

Pour les ateliers des aérothermes qui chauffent le volume de l'atelier sans nuisance sonore ni brassage d'air inconfortable.

Pour la ventilation des bureaux j'ai choisi une VMC double flux avec récupération des calories.

Et enfin l'isolation bâtiment et bureaux a été renforcée.

Il est prévu dans les mois à venir 2 bornes de recharges pour des véhicules électriques.

> Walibi Rhône-Alpes, 1er parc d'attractions en Rhône-Alpes !

Depuis 2011, Walibi Rhône-Alpes investit massivement pour se développer et offrir une expérience unique à ses visiteurs ! Entièrement re-thématisé, l'univers du jeune kangourou prend un nouvel essor en 2016 avec la création d'une nouvelle zone comprenant notamment une montagne russe en bois qui a tenu sa promesse d'être décoiffante !

Ce premier investissement s'inscrit dans un plan à 10 ans qui a pour objectif de dynamiser l'offre du parc tout en développant *l'expérience visiteur.*

2016 : première étape de ce plan d'investissement : EXPLORER ADVENTURE

Le projet Explorer Adventure a consisté en la création d'une nouvelle zone thématique de 13.500m² représentant un investissement global de 6.2M€, soit le plus important depuis la création de Walibi Rhône-Alpes en 1979 !

Plongeant les visiteurs dans l'univers des trappeurs, la zone a été conçue comme un ensemble complet et cohérent, proposant à la fois attractions et infrastructures de services et de restauration. Cette thématique trappeur, déclinant le concept d'un camp de bûcherons légèrement loufoques, se retrouve sur l'ensemble des bâtiments et manèges, mais aussi dans les sols, le mobilier urbain, la musique jusqu'à la diffusion d'odeurs de bois.

L'ensemble est agrémenté de nombreuses références humoristiques.

La zone Explorer Adventure présente deux nouvelles attractions. La première est **Timber**, un WoodenCoaster de 447 m de long et 17m de haut construit par Gravity Group. Le nom **Timber** faisant référence au cri des bucherons avant la chute d'un arbre, accompagne les visiteurs durant la première chute de l'attraction.

La seconde attraction, **Volt-O-Vent**, est un manège de type Barnyard construit par Zamperla est destiné aux plus jeunes. Sa thématique évoque une maison de trappeurs tournoyant dans la tempête.

En complément, Woodstock Express, la Wild Mouse existante, s'est intégrée dans ce nouveau thème Trappeur en s'enrichissant d'un décor au caractère authentique, renforçant l'expérience des visiteurs. C'est plus de sensations avec les wagons traversant à plusieurs reprises cette nouvelle façade !

Le nouveau restaurant **« Wild Rock Café »** a été réalisé en bordure du lac, dans un caractère rustique, fait de pierres et de rondins, avec une touche « Steam Punk ». Un château d'eau détourné en tasse géante apporte la signature du restaurant. La terrasse et son mobilier unique, alliant le bois et le métal, accompagnent l'immersion de nos visiteurs dans l'univers des trappeurs.

Pour le confort des visiteurs ont été créé un nouveau bloc sanitaires et un change-bébé, toujours dans cet esprit trappeur fait de pierres et de bois rustique, avec des lavabos inspirés des abreuvoirs. Un nouveau paysage d'inspiration canadienne et la traversée d'un canyon renforce l'authenticité de cet espace et l'immersion des visiteurs.

2016 : le bilan

Le parc a fait un très bon démarrage de saison sur les vacances de Printemps avec sa nouveauté Timber de l'ordre de +10% par rapport à l'ouverture 2015.
Le mois de Juin a été en léger retrait du fait des conditions météorologiques défavorables (pluie et température fraîche). Enfin, nous constatons une fréquentation en hausse de +5% sur les 2 mois d'été comparé à l'été 2015.

« Explorer Adventure » en chiffres

6 millions d'euros
d'investissements en 2016

Capacité d'accueil des deux nouvelles attractions :

+ 900 personnes par heure

Une zone aquatique de :

13 000 m² avec :
225 tonnes de sable,
75 tonnes de galets,
140 palmiers,
1500 vivaces,
25 arbres eucalyptus

En une saison :

58 000 hamburgers,
25 tonnes de frites,
60 000 granitas,
79 000 glaces

2017 : seconde étape de ce plan d'investissement :
EXPLORER ADVENTURE 2.0

Le parc a annoncé sur ses réseaux sociaux au moins deux nouveautés pour la saison 2017 : un restaurant ainsi qu'une attraction familiale.
Il faudra attendre la fermeture annuelle du parc le 02 novembre, après l'événement Halloween Freakshow, pour en découvrir plus à ce sujet !

De 25 à 30 millions d'euros, c'est le montant global de l'investissement de Walibi Rhône-Alpes sur les 10 prochaines années. Les investissements porteront sur trois points : la création de nouvelles attractions, qui représenteront 60% de l'investissement global, la thématisation des zones du parc et le développement des infrastructures (notamment sa digitalisation). A horizon 2025, le parc Walibi Rhône-Alpes ambitionne d'accueillir près de 600 000 visiteurs. Ces multiples aménagements permettront ainsi d'augmenter la capacité d'accueil du parc, à la fois par le nombre d'attractions proposées, et par les différents espaces de service et d'accueil (sanitaires, boutiques, restaurants…).

Ojectif 2025
600 000 visiteurs

ET AUSSI ...

32 salariés travaillent toute l'année à Walibi Rhône-Alpes
techniciens qualifiés, personnel administratif, commerciaux et cadres.

250 saisonniers
formés aux différents métiers : accueil, caisses, suivi des clients, animateurs spectacles ou jeux, opérateurs attractions, premiers secours, propreté, restauration

> HEXCEL, LE LEADER DES MATÉRIAUX COMPOSITES

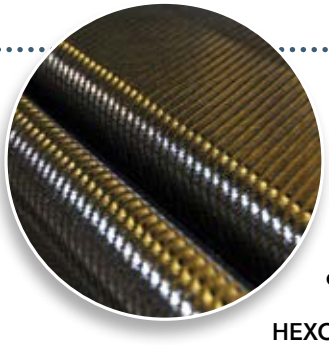

Héritier du savoir-faire de familles de soyeux lyonnais qui dans les années 1960-1970 se sont diversifiés dans le tissage des fibres techniques de verre puis de carbone, le site des Avenières est devenu la plus grande usine de tissage de fibre de carbone au monde.

HEXCEL développe sur ce site, des technologies innovantes de production de renforts textiles pour matériaux composites basées sur l'innovation de son centre de recherche à vocation mondiale avec un laboratoire d'application créé en 2012 et dédié aux matériaux et aux procédés de mise en oeuvre.

HEXCEL a développé une expertise et un savoir-faire dans des technologies spécifiques afin de répondre de manière optimale aux cahiers des charges de ses clients comme le tissage de préformes pour les radômes d'avions militaires tels que le Rafale, des tissus verre, carbone et hybride pour l'allègement des structures aéronautiques, des renforts optimisés pour les technologies d'injection (***Injectex®***), des renforts textiles (***PrimeTex®***) pour l'aspect cosmétique, des tissus multiaxiaux ***NC2®***, des procédés ***HiTape®***… qui font l'objet de nombreux brevets.

SITE LES AVENIERES
420 employés
Chiffre d'affaires 2015 : **157 Mi €**
Superficie : **10 ha**

HEXCEL FRANCE en 2015

3 usines Dagneux (01), Les Avenières (38) et Nantes (44) et un bureau commercial à Toulouse (33). Ouverture site de production en 2018 à Roussillon (38).

970 employés.

Sites certifiés : Qualité (ISO9001, EN9100), Sécurité (OHSAS 18001), Environnement (ISO14001) et Douanes (OEA).

Partenaire des pôles de compétitivité (Aerospace Valley, Cluster Aéro Lyon, EMC2, Axelera…)

Chiffre d'affaires 2015 : **518 Mi €**

Efectis, Agrandissement du laboratoire

EFECTIS France est une petite et moyenne entreprise (PME) d'une centaine de personnes réalisant des essais et études dans le domaine de la sécurité incendie, pour le bâtiment, les transports et l'industrie. Les essais réalisés concernent principalement l'aptitude d'un produit à résister au feu ou à ne pas propager l'incendie. Le site d'essai historique de la société, situé en Lorraine, arrivait à saturation. C'est pourquoi elle a décidé de s'implanter aux Avenières, zone des Nappes, pour ouvrir son second centre d'essais français en 2013. Ainsi, sans le savoir, vous côtoyez peut-être tous les jours des produits de construction dont la performance en cas d'incendie a été évaluée dans votre commune !

Aujourd'hui, le laboratoire des Avenières Veyrins-Thuellin est reconnu dans le monde entier

Des industriels français mais aussi américains, anglais, allemands, espagnols, italiens, suisses, polonais, du moyen orient, etc… viennent tester leurs produits. Les autorités demandent l'appui du laboratoire pour réviser les réglementations, harmoniser les méthodes d'essai au niveau international. De nombreux agréments ont été obtenus pour ce laboratoire : COFRAC (qualité des essais), Ministère de l'intérieur pour la réalisation des essais de résistance, puis de réaction au feu, Organisation Maritime Internationale (OMI) et de nombreux bureaux de contrôle internationaux spécialisés dans la sécurité des navires et des plateformes offshores par exemple.

Une croissance continue

Le plateau d'essais se complète régulièrement et la croissance continue : 7 personnes à l'ouverture en 2013, 10 aujourd'hui, 15 prévus dans 2 ans. Cette croissance a aussi un impact sur de nombreux sous-traitants dans la région pour la maintenance et l'amélioration des équipements, les fournisseurs de matériaux et matériels. Cette activité a également des conséquences positives pour l'hébergement et la restauration.

Augmenter la capacité d'essais du site

Toutes ces activités croissent à un rythme si soutenu qu'elles ont déjà mobilisé tout l'espace disponible du bâtiment initial. C'est pourquoi, **EFECTIS**, a décidé d'investir de nouveau et de s'agrandir aux Avenières afin d'augmenter la capacité d'essais du site ainsi que ses compétences.

A cette fin, le bâtiment industriel actuel sera étendu courant 2017. Le permis de construire a été délivré en juin 2016, suite à une déclaration de projet conduite par la commune. Un second four d'essai y sera installé. Il sera opérationnel avant fin 2017. Ces nouveaux moyens permettront, d'une part, de doubler la capacité d'essais du site et, d'autre part, de recruter de nouveaux collaborateurs pour la préparation et réalisation des essais et des ingénieurs chargés d'affaires.

Une démarche de protection de l'environnement

Le laboratoire des Avenières Veyrins-Thuellin d'**EFECTIS France** s'est adjoint le concours de plus de 80.000 auxiliaires butineuses en installant 2 ruches sur son site courant juin 2016. Il s'est inspiré de la démarche de la société CARREL ENERGIES. Une première récolte de miel d'excellente qualité a permis de rassembler tout le personnel du site lors d'un événement festif.

L'extension de la zone d'activités du Perrier à Thuellin

Le 22 février 2016 a été délivré le permis d'aménager de l'extension de la zone d'activités du Perrier à Thuellin sur 2 hectares environ.

Après respect des délais de recours, les travaux ont débuté dès fin avril 2016. Les enrobés finaux seront réalisés en octobre 2016 après l'intervention d'ERDF.

L'accès à cette extension se fera par la rue des Escargots. Une voie à double sens de circulation desservant la totalité des lots se terminera avec une placette de retournement.

Ainsi, 4 tènements divisibles sont proposés à la vente offrant une possibilité d'implantation sur des surfaces de 3227 m², 8642 m², 4590 m² et 2976 m².

Les arbres existants en bord de la RD 1075 ont été conservé de façon à privilégier un aspect paysager de qualité. Un bassin d'eaux pluviales a été implanté dans la partie basse.

Sigma, une présence internationale

L'entreprise SIGMA COMPOSITE, située à Veyrins, est spécialisée dans la réalisation de véhicules pour le transport par câbles. Filiale du groupe POMA, SIGMA conçoit, fabrique et réalise les véhicules utilisés dans les domaines de la neige, de l'urbain, du tourisme et plus récemment des loisirs.

La création d'une cabine commence en amont, dans le bureau d'études de SIGMA. Ingénieurs et chefs de projets recueillent les besoins des clients en termes de technicité (capacité, équipements électrique et multimédia) mais aussi sur l'aspect esthétique du produit souhaité (couleur, forme et niveau de confort). Tenant compte des contraintes évoquées, ils conçoivent et développent des véhicules pouvant accueillir de 4 à 250 passagers.

Une fois le projet abouti et approuvé par le client, la fabrication du véhicule commence. Cinq ateliers spécifiques sont nécessaires à la production d'une cabine : tôlerie mécanique, composite, thermoformage, peinture et montage. SIGMA emploie aussi sur son site les fonctions supports nécessaires au bon déroulement des projets : achats, approvisionnement, planification, comptabilité et ressources humaines,…

Chaque année ce sont plus de 1 300 cabines fabriquées dans l'usine Veyrinoise.

Avec 80 % de ces produits destinés à l'export, les cabines SIGMA sont présentes sur les 5 continents, comme le montre leurs 3 derniers projets :

224 cabines Diamond pour un parc zoologique à Chimelong

Sont actuellement en cours de fabrication chez SIGMA, 224 cabines Diamond pour un parc zoologique à Chimelong, en Chine. Dans un style «safari» comprenant 5 modèles différents, les cabines ont des grilles sur la partie haute pour que les visiteurs puissent admirer en toute sécurité les animaux, tout en leur garantissant des sensations fortes grâce aux 70 cabines qui seront équipées de plancher verre permettant de voir les animaux évoluer sous leurs pieds ! L'installation sera inaugurée pour le Nouvel An Chinois (fin janvier 2017).

Un train sans conducteur à Miami

En cours d'installation sur site, l'APM de Miami (Automatic People Mover), est un train sans conducteur composé de 3 wagons. Le 1er train a été livré cet hiver et est déjà en exploitation. Le 2ème train devrait arriver sur le site incessamment sous peu. La ligne relie 2 terminaux d'aéroport et a une capacité de 12 000 passagers / heure.

Une plateforme panoramique en Angleterre

Autre projet récemment achevé par les équipes SIGMA : la conception et la réalisation d'une plateforme panoramique qui monte le long d'un mât à plus de 138 mètres de hauteur. Le British Airways i360, 1er téléphérique vertical au monde, est installé dans la ville de Brighton, célèbre station balnéaire Anglaise. La plateforme, qui peut accueillir 200 passagers, pèse 80 tonnes, dont 25 tonnes de verre. L'attraction a déjà attiré plus de 100 000 visiteurs en 3 semaines d'exploitation !

Pour plus d'informations :

www.sigmacabins.com

Adresse : 3 place du Petit Veyrins

38630 LES AVENIÈRES VEYRINS-THUELLIN

Tél. 04 74 33 61 69

> Mermet, une entreprise en développement

Implantée depuis 1951 à Veyrins-Thuellin, la société Mermet conçoit et fabrique des tissus techniques pour la protection solaire.

Ce sont ainsi plus de 3 millions de m² de tissus vendus chaque année dans plus de 60 pays pour assurer confort thermique et optique aux occupants des bâtiments. Aujourd'hui, la société réalise environ 28 M€ de chiffre d'affaires dont 85% à l'export et compte 168 salariés avec des métiers variés.

Les tissus **Mermet** ont équipé les stores de bâtiments prestigieux comme la Tour Oxygène et la Cité Internationale à Lyon, ou plus récemment les Musée de l'Ordre de la Libération et Musée de l'Homme à Paris et bientôt le Louvre d'Abu Dhabi.

> Centre de formation Ifopse

Spécialiste de l'Audit, et de la Formation à la Sécurité depuis plus de 30 ans. IFOPSE accompagne les entreprises dans la formation de leurs personnels sur les thématiques Incendie, Explosion, Risques Chimiques, gestion de Crise.

IFOPSE est une filiale à 100% du groupe EDF et dispose de 2 centres de formation :

En Bretagne, Nivillac (56), et en Rhône Alpes, aux Avenières (38).

Une flotte de 10 unités mobiles couvre l'ensemble du territoire national pour la formation des personnels sur site. Ainsi, ce sont plus de 20 000 stagiaires qui sont formés sur nos unités mobiles et nos centres chaque année.

Un Centre de 4000 m2 de locaux d'exercices aux Avenières

Le Centre IFOPSE des Avenières accueille jusqu'à 40 stagiaires par semaine. Notre Centre permet la formation et l'entraînement incendie des personnels dans des situations d'intervention réalistes. Et ce, avec 4000m2 de locaux d'exercices, 40 points feux, 600 m2 de plate-forme extérieure.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DES AVENIÈRES

Plan Local d'Urbanisme

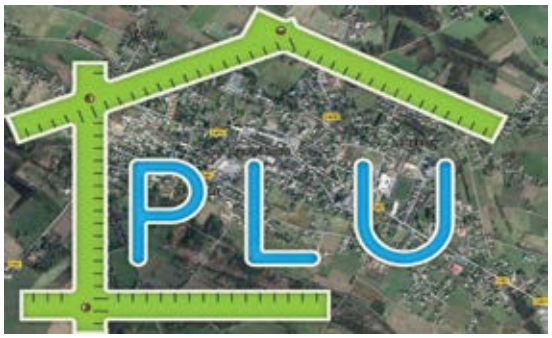

> L'approbation du PLU

Un avis favorable des personnes publiques associées (PPA)

Le projet de PLU arrêté par le conseil municipal lors de sa séance du 10 décembre 2015 a été transmis pour avis aux personnes publiques associées parmi lesquels on compte notamment : l'Etat, le conseil Régional, le Conseil Général, le Symbord (compétent en matière de schéma de cohérence territoriale), la CCPC, les chambres consulaires…

Elles avaient trois mois pour rendre un avis. Elles ont toutes donné un avis favorable. Les remarques émises portant sur la forme et non sur le fond ont été prises en compte.

Un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur

L'enquête publique s'est déroulée du 6 juin au 6 juillet 2016.

23 personnes se sont exprimées sur le registre et 19 ont adressé un courrier ou un message électronique au commissaire enquêteur.

Quelques remarques ont été prises en compte.

Le commissaire a émis un avis favorable sans réserve sur le projet de PLU.

L'approbation du PLU par le conseil municipal lors de sa séance du 27 septembre 2016

Après une nouvelle rencontre des PPA et de la commission urbanisme le 31 août pour examiner les remarques et intégrer celles qui pouvaient être prise en compte, le PLU de la commune déléguée des Avenières a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 27 septembre 2016.

En partant des objectifs qui ont guidé l'élaboration de ce document, il vous est proposé ici une présentation synthétique du PLU, dont l'intégralité est consultable en mairie et sur le site internet.

> La traduction des objectifs

1 > Se recentrer

Pourquoi : Le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné impose de ne garder que 23 ha constructibles pour stopper une consommation excessive de l'espace.

Cela s'est traduit :

Par la définition d'une enveloppe urbaine déclinée en 3 niveaux :

Zone Ua (hyper centre)

Zone Ub

Zone Uc

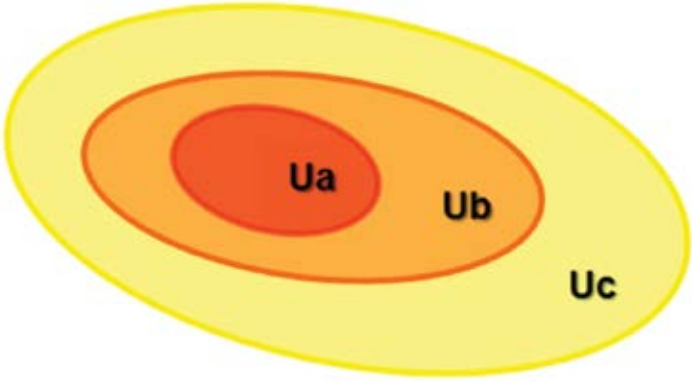

L'enveloppe urbaine

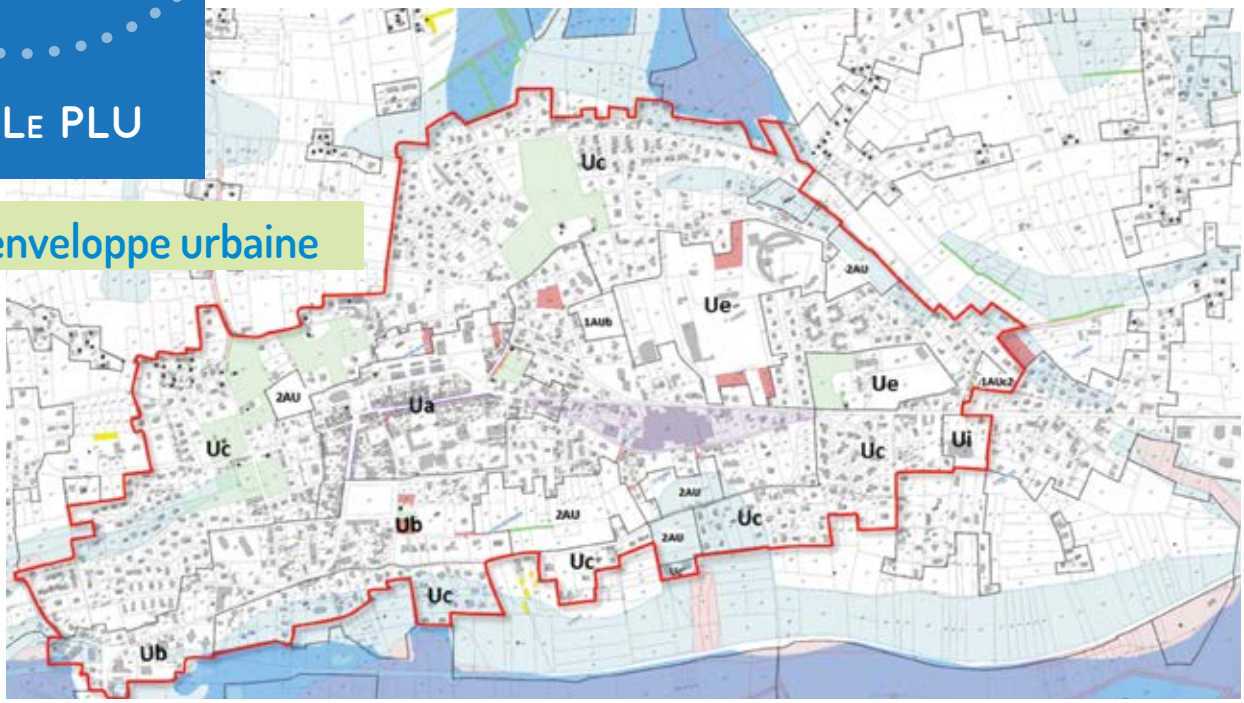

> Zone Ua (hyper centre)

Les zones Ua sont des zones constructibles dans lesquelles les règles du PLU ont pour objet de préserver le caractère et la mixité des fonctions du centre bourg.

Le plan de zonage identifie :

- Des linéaires commerciaux
- Un secteur couvert par la servitude de gel (Epora)
- Des constructions remarquables dont on souhaite préserver le caractère
- Des parcs ou espaces verts à préserver
- Des emplacements réservés

>Ua

Quelques règles spécifiques :

- Obligation de construire le bâti principal à l'alignement sur l'avenue Guillermaz
- Les places de stationnement sont imposées uniquement pour les constructions à usage d'habitation
- La construction d'un local pour les cycles
- La hauteur du bâti sera en rapport avec l'existant
- Les volets roulants sont interdits sauf pour les commerces ou les ouvertures de petites tailles

> Zone Ub

Les zones Ub sont des zones constructibles en périphérie de l'hyper centre et qui se sont développées à partir du centre ancien. Ces zones comprennent des habitations de moyenne densité.

Le plan de zonage identifie :

- Un secteur couvert par la servitude de gel (Epora)
- Des secteurs inconstructibles dans l'attente de l'extension de la station d'épuration
- Des emplacements réservés

>Ub

Quelques règles spécifiques :

- Des annexes peuvent être implantées
- Des places de stationnement sont imposées (habitations, hôtels, restaurants, commerces, bureaux, maisons de retraite, activités artisanales)
- La construction d'un local pour les cycles
- La hauteur du bâti sera au maximum R+2
- Un coefficient d'emprise au sol de 50 %

> Zone Uc

Les zones Uc sont des zones constructibles et correspondent à une troisième couronne du centre regroupant de l'habitat de faible densité.

Le plan de zonage identifie :

- Des constructions remarquables dont on souhaite préserver le caractère
- Des parcs ou espaces verts à préserver
- Des secteurs inconstructibles dans l'attente de l'extension de la station d'épuration

>Uc

Quelques règles spécifiques :

- Des annexes peuvent être implantées
- Des places de stationnement sont imposées (habitations, hôtels, restaurants, commerces, bureaux, maisons de retraite, activités artisanales)
- La construction d'un local pour les cycles
- La hauteur du bâti sera au maximum R+1
- Un coefficient d'emprise au sol de 50 %

AU zones à urbaniser

> Zone AU et OAP

– Définition de zones AU 1 et 2 : Les zones AU sont des zones qui seront urbanisables sous certaines conditions.

• **1AU :** zone urbanisable à cours terme par opération d'aménagement d'ensemble portant sur la totalité de la zone.

• **2AU :** zone urbanisable après modification du PLU

La zone 2 AUi des Nappes

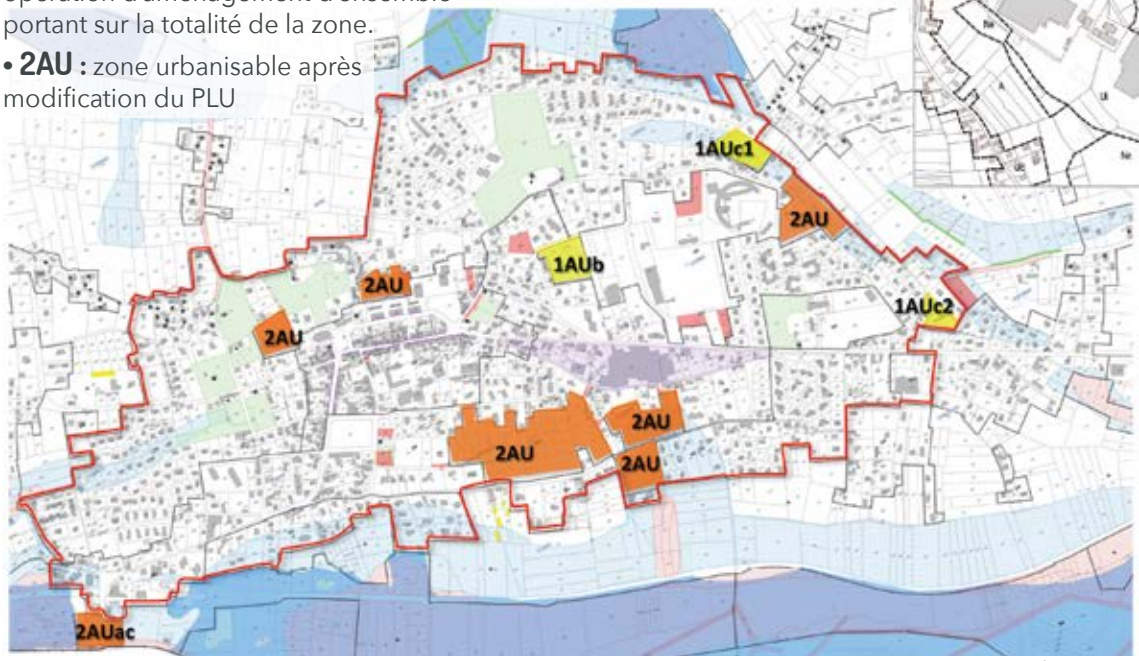

Les zones 1AU et 2 AU du centre

– Définition de 3 secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Une OAP définit des principes d'aménagement simplifiés et des orientations écrites (forme urbaine, déplacement, insertion paysagère, eaux pluviales...)

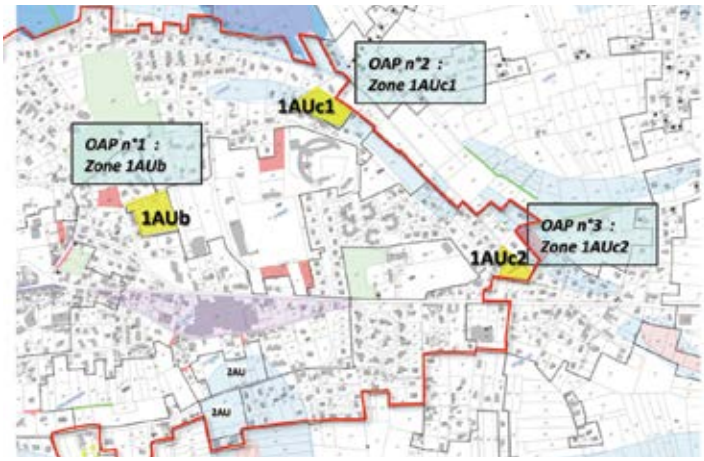

> Périmètre d'étude EPORA

Mise en place d'un périmètre d'étude par l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA)

La commune a confié une étude à l'EPORA sur le périmètre de la friche « Mermet ». L'objectif est de réfléchir globalement à l'évolution possible et souhaitée de ce quartier avant de libérer sa constructibilité.

Traduction réglementaire : secteur soumis à une servitude de gel de 5 ans maximum dans l'attente de la réalisation d'un projet d'aménagement global

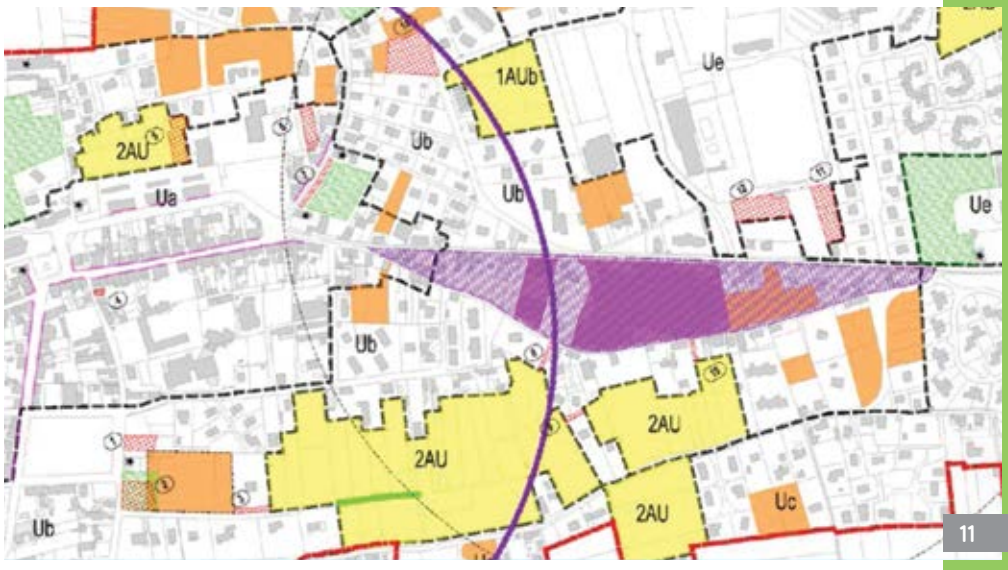

> Zone Ud

Les zones Ud sont des zones inconstructibles correspondant aux hameaux et regroupements de bâtis existants. Elles sont situées en dehors de l'enveloppe urbaine.

>Ud

Traduction réglementaire :

- extension d'habitations existantes dans la limite de 35m2 de surface de plancher ou d'emprise au sol

- annexe à l'habitation : possible dans la limite de 35m2 de surface de plancher ou d'emprise au sol et implantation immédiate à proximité de l'habitation principale

2 > MAINTENIR LA VOCATION AGRICOLE DE LA COMMUNE

Les choix du PLU vont dans le sens de la protection des espaces agricoles.

Traduction :

- réduction importante des surfaces constructibles

- urbanisation uniquement dans l'enveloppe urbaine

- suppression de la constructibilité autour des sièges d'exploitation dans le centre

- limitation de l'évolution du bâti existant isolé dans les zones agricoles en dehors des constructions agricoles autorisées (même règles que la zone Ud)

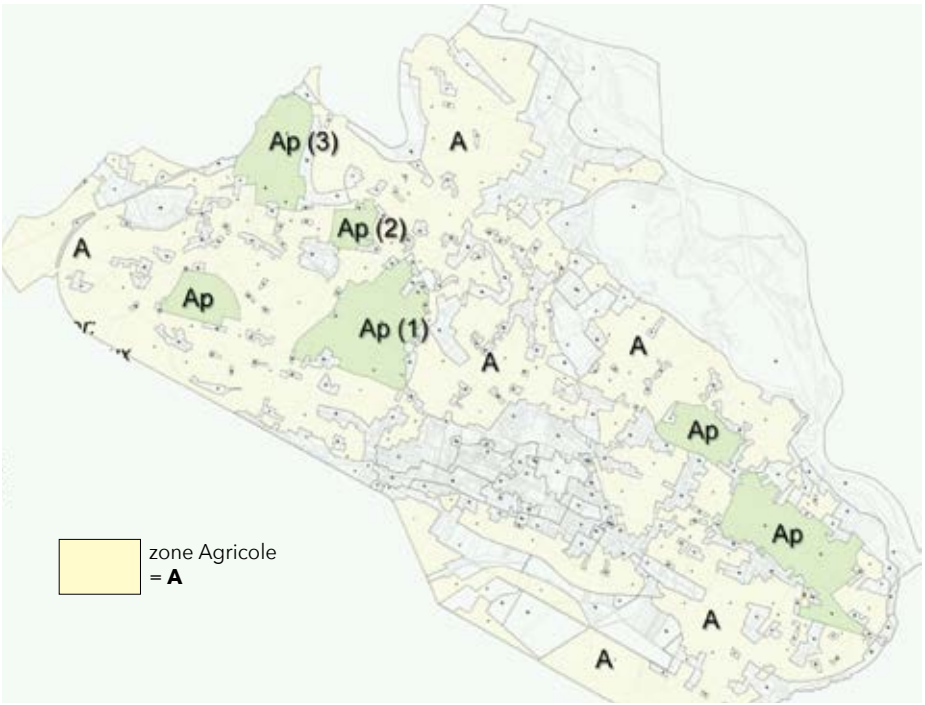

3 > PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI

> Protéger le patrimoine bâti dauphinois :

• réalisation d'une étude de repérage et d'analyse du bâti ancien dauphinois :

L'objectif de cet inventaire était de connaître ce patrimoine, ses possibilités d'évolution et définir les moyens pour préserver cette identité architecturale

• 1024 unités repérées - 616 unités retenues.

Pour les 616 bâtiments les plus remarquables :

• Ils peuvent être réhabilités, sous certaines conditions, en logement dans la limite de 200 m2 de surface de plancher.

• Ils sont soumis à permis de démolir.

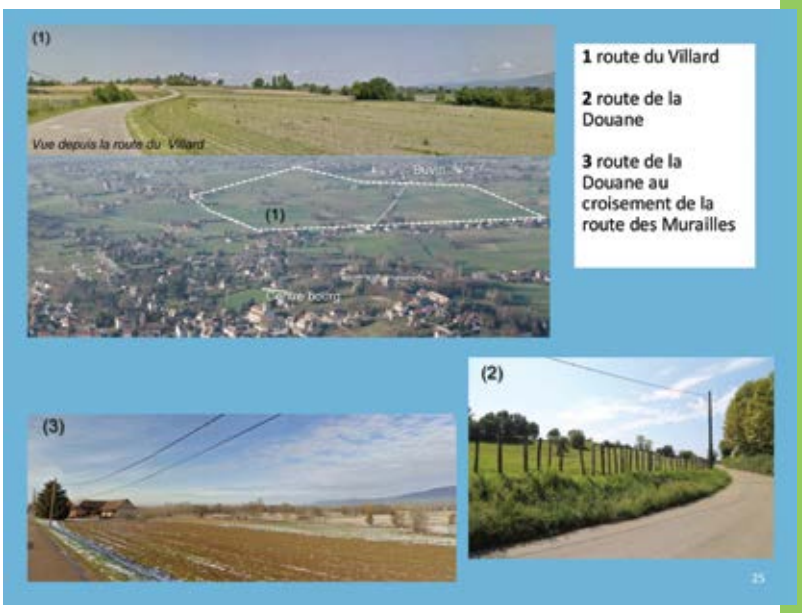

>Définir des secteurs à enjeux paysagers (Ap)

Ce sont des secteurs identifiés à préserver sur la commune (axe vert à préserver, fenêtre paysagère remarquable, espace ouvert mettant en valeur le patrimoine architectural). Le secteur Ap est totalement inconstructible.

4 > RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

>conforter l'attractivité commerciale du centre :

Définition d'un linéaire commercial sur lequel le changement de destination en RDC n'est pas autorisé. L'objectif est que les commerces ne se transforment pas en logement. *(en mauve ci-contre)*

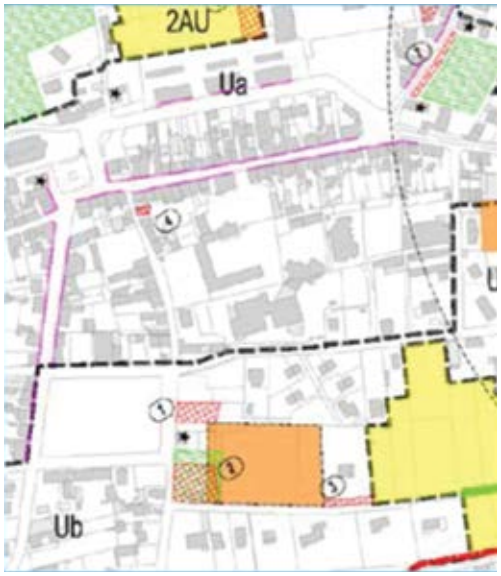

Linéaire commercial

> conforter la zone à vocation commerciale :

Par la création d'une zone Ui/c (secteur Casino)

> développer et conforter la zone économique des Nappes :

Par la création d'une zone 2 AUi pour l'extension de la zone

Par la définition d'un emplacement réservé pour l'extension de l'entreprise Hexcel

>développer l'activité artisanale :

Par la création d'une zone 2AUac, secteur de la Gare (artisanat, commerce)

>conforter et développer l'activité touristique :

Par la création d'une zone Ui/L : site de Walibi

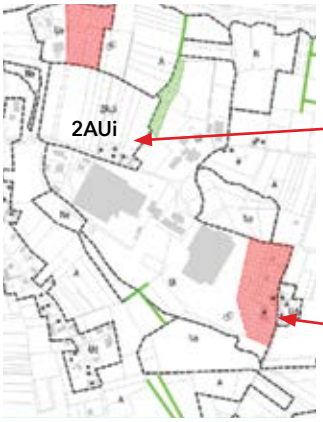

Zone des Nappes

zones Ui

Une surface importante de la commune a fait l'objet d'inventaires naturalistes, qui ont permis de recenser des espèces et des habitats remarquables, protégés pour certains :

- Les espaces réglementés :
  - La réserve naturelle nationale
  - Les zones du réseau européen Natura 2000
  - Les zones humides
- Les inventaires naturalistes :
  - La Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
  - Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1
  - Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 2

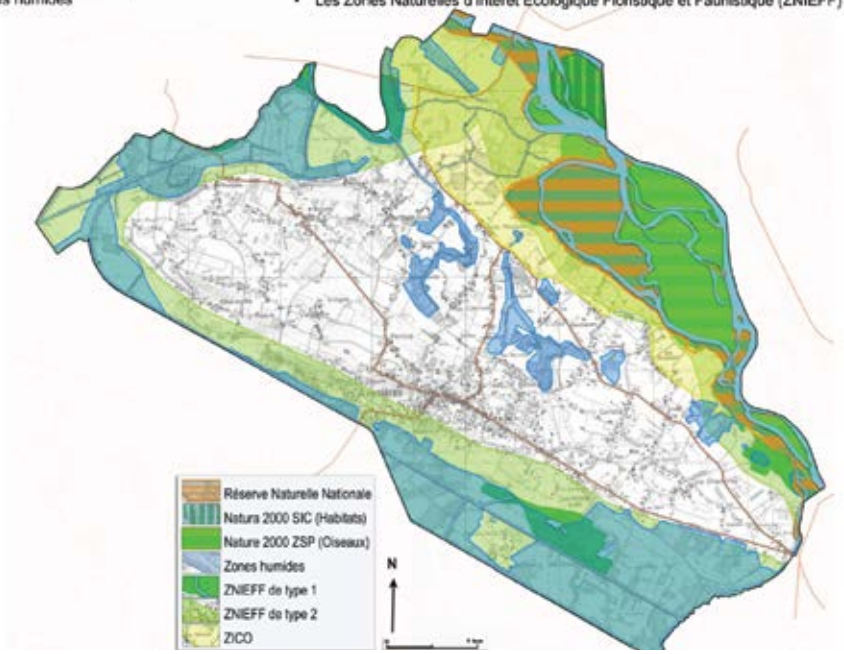

Les milieux remarquables

5 > PRÉSERVER DES ESPACES NATURELS

Cela se traduit par :

> la création d'une zone naturelle :

Il s'agit d'un secteur équipé ou non à protéger.

- zone naturelle forestière
- zones naturelles à enjeux écologiques
- réserve naturelle nationale

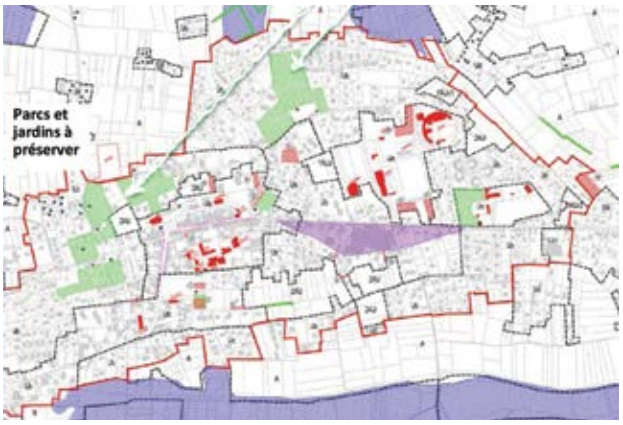

> l'identification de parcs et jardins à préserver

Traduction :

- Aménagement dans le volume avec ou sans changement de destination.
- Extension et nouvelles constructions ne pouvant représenter plus de 10% de l'emprise du tènement.
- Pas d'implantation au milieu du tènement pour conserver une cohérence de la desserte.

parc & jardins à préserver

6 > PRIVILÉGIER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE

Certains projets sont soumis à l'avis de l'architecte conseil.

La qualité architecturale se traduit par :

- Les projets relatifs aux 616 bâtiments dauphinois remarquables sont soumis à l'avis de l'architecte conseil
- Le respect du pisé par des techniques de réhabilitation adaptée
- Le respect du caractère des toitures d'origines
- La couleur des tuiles rouges vieillies et plates
- La pente des toitures à 50 %
- L'interdiction des matériaux d'occultation (type brise vue)
- La végétalisation des espaces non bâtis et non circulés
- La plantation d'essences locales et variées

7 > PRÉPARER LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS FUTURS

17 emplacements réservés sont créés sur le plan de zonage. Soit une superficie totale de 64 866 m².

Il s'agit de donner la possibilité à la collectivité de :

- créer des liaisons piétonnes ou routières ou coulées vertes,
- de procéder à des aménagements de voirie,
- de prévoir l'extension du foyer logement,
- d'étendre la zone des équipements publics

LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER)

ER n° 1 et 3 : liaisons piétonnes et/routières avec la friche Gontard
ER n° 2 : liaison piétonne et routière avec la friche Gontard, et aménagement d'un espace vert public
ER n° 4 : aménagement voirie centre bourg
ER n° 5 : liaison piétonne et coulée verte
ER n° 6 : extension du foyer-logement
ER n° 7 : aménagement de voirie
ER n° 8, 9 et 10 : liaisons piétonnes pour permettre une perméabilité entre les zones 2AU futures
ER n° 11, 12 et 13 : extension de la zone des équipements publics et amélioration de la fonctionnalité (stationnement)
ER n° 14 et 15 : aménagement de bassins de rétention
ER n° 16 : extension de la station d'épuration
ER n° 17 : extension de la zone des nappes

> Les réseaux

> Assainissement

Pour pallier les surcharges hydrauliques par temps de pluie, il est nécessaire d'agrandir la station d'épuration.

Le syndicat des eaux des Abrets en a programmé l'extension à partir de 2018.

L'ouverture à l'urbanisation des terrains disponibles en zone urbaine est conditionnée par ces travaux.

Seuls les terrains dans l'hyper centre peuvent être raccordés à l'assainissement collectif dans l'immédiat. Cela représente environ 50 nouveaux logements.

> Eaux pluviales

Le schéma de gestion des eaux pluviales élaboré en parallèle de l'étude du PLU a permis :

- de mettre en évidence des dysfonctionnements et de pré-dimensionner des aménagements nécessaires (bassins de rétention)
- d'établir un zonage d'assainissement des eaux pluviales et un règlement définissant des prescriptions dans les différentes zones du PLU (infiltration totale ou partielle)

> Révision du PLU

de la commune déléguée de Veyrins-Thuellin

LE CONTEXTE :

Le PLU en vigueur sur la commune historique de Veyrins-Thuellin est opérationnel depuis 2004.

Le **SCOT** (**S**chéma de **CO**hérence **T**erritoriale) du Haut Rhône Dauphinois est en vigueur depuis 2007. Il définit, au niveau du territoire, les orientations majeures de développement et d'urbanisme qui vont s'imposer de fait à toutes les communes.

Une étude comparative montre que les possibilités d'expansion démographique et d'extension urbaine offertes par le PLU de Veyrins-Thuellin ne sont pas compatibles avec les limites fixées par le SCOT.

D'autre part les lois dites « Grenelle » relatives à la protection de l'environnement préconisent notamment de densifier les villages et de réduire l'urbanisation sur les secteurs agricoles et naturels.

C'est donc pour respecter ces contraintes extérieures que le conseil municipal a décidé en 2012 de réviser le PLU de la commune.

Au préalable, ce même conseil municipal, conscient du manque de visibilité sur un futur projet d'aménagement de la commune, avait commandé à un cabinet d'urbanisme une étude prospective pour l'aider à poser les bases qui présideront à la prochaine révision du PLU. Cette étude s'est concrétisée par la rédaction et l'approbation d'un « Schéma d'Orientations Communal » qui devient le texte de référence dans le travail de révision.

L'ÉTAT DES LIEUX

Biodiversité :

Aucun espace naturel protégé mais de nombreux espaces inventoriés témoins de la valeur écologique du territoire.

Trames verte et bleue :

La commune comprend des zones continues de bois et prairies (trame verte) et des zones humides et de marais (trame bleue) à préserver.

Eau et assainissement :

De nombreux cours d'eau et une ressource souterraine abondante qui alimente 2 captages pour l'eau potable.

Risques naturels :

Certains espaces de la commune présentent des risques d'inondation ou de glissement de terrain répertoriés sur une carte des aléas réalisée par un cabinet spécialisé.

Population :

Forte croissance constatée : 1328 habitants en 1990 et 1899 en 2012.

Logements :

Sur la même période 1990 à 2012 une augmentation de 271 logements. Mais un parc de logements peu diversifié : surtout de l'habitat individuel privé et un manque de logements locatifs en T2 ou T3.

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Au travers de la révision du PLU, la commune souhaite amorcer un développement plus durable dans un projet qui concilie 4 grands axes :

- **Préserver l'identité rurale et le cadre de vie d'un territoire caractérisé par la forte présence de ses milieux agricoles et naturels, de ses paysages de transition entre la plaine et le plateau et de ses typomorphologies bâties typiques.**
- **Recentrer les développements urbains dans les tissus déjà urbanisés et limiter l'étalement pavillonnaire pour répondre aux objectifs des lois Grenelle et ALUR.**
- **Conforter l'animation de la vie locale, le développement économique et les services à la population.**
- **Encourager les déplacements en mode doux, notamment dans les bourgs et repenser la place de la voiture.**

Les moyens retenus pour atteindre ces objectifs devront permettre de :

Maîtriser la croissance démographique :

Les objectifs démographiques affichés dans le PLU de Veyrins-Thuellin en 2005 sont déjà presque atteints.

Anticiper les besoins des populations accueillies :

Veyrins-Thuellin est une commune historiquement attractive pour des ménages familiaux, avec des enfants scolarisés ou en bas âge, de milieu plutôt modeste, c'est-à-dire des populations dont les besoins en services sont importants (accueil périscolaire, petite enfance…)

Maîtriser le parc de logements en lien avec la population attendue :

La forte croissance démographique depuis 10 à 15 ans est un phénomène exceptionnel sur la commune. La diversité du parc de logements à programmer permettra de créer les conditions d'un renouvellement de population au sein du parc existant.

LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Les zones AU du PLU actuel seront rendues à l'espace naturel et agricole pour respecter l'économie de foncier.

Les zones U resteront concentrées sur la tâche urbaine actuelle en favorisant les cœurs des villages de Veyrins et de Thuellin en limitant l'extension urbaine aux 1,4 ha qui résultent du respect du SCOT.

Le PLU révisé définira 3 types de zones U :

- **UA** elles correspondent aux cœurs des villages et accepteront une forte densité.
- **UB** elles correspondent à la périphérie des villages avec une densité plus réduite.
- **UC** ce sont les hameaux et les petits groupes d'habitat extérieurs où une faible densité sera permise en favorisant l'occupation des « dents creuses ».

CALENDRIER

Il est prévu que le conseil municipal de la commune nouvelle délibère pour arrêter le projet de PLU avant la fin de l'année.

Nous demanderons ensuite les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) qui disposent d'un délai de trois mois pour répondre.

Au printemps 2017, il sera procédé à l'enquête publique où chacun pourra consulter les documents et formuler auprès du commissaire enquêteur d'éventuelles remarques ou requêtes.

Après analyse des avis des PPA et du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibèrera de nouveau pour approuver le PLU : **objectif été 2017.**

> LES BALCONS DU DAUPHINÉ

> Historique du projet de fusion :

Dès 2012, les communautés de communes de L'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs ont entamé des discussions autour d'un projet de fusion. Des dispositifs communs existaient déjà : SCOT et Contrat Développement Rhône-Alpes (CDRA), site Natura 2000, aménagement du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL), compétence rivières, projet ViaRhôna...

En 2014, la communauté de communes des Balmes Dauphinoises fait une démarche volontaire afin de participer à cette réflexion autour d'un projet de fusion à 3.

Décembre 2014, le forum « Ensemble, dessinons notre territoire » officialise la volonté des élus de fusionner les 3 communautés de communes.

2015... La loi NOTRe accélère le processus de fusion

Le 3ème volet de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la Republique) accélère les processus de fusion des territoires

22 FÉVRIER 2016 : Réunion des 3 conseils communautaires, pour la signature de la charte des grands principes et le vote du nom de la future communauté de communes.

du 15 juin au 31 août : Délibération des communautés de communes et communes membres pour avis sur le projet de périmètre de la future intercommunalité.

Septembre-Octobre : Réunions publiques

1er janvier 2017 : Création des

balcons DU dauphiné COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social et services

> Le siège social des Balcons du Dauphiné se situera dans les locaux de l'actuelle Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises

à Saint-Chef (position la plus centrale par rapport au territoire).

> Les 2 autres hôtels communautaires de **Crémieu**

et **Morestel** accueilleront divers services dans un objectif de proximité pour la population.

> Les conseils de communauté auront lieu à la Maison du Département à **Crémieu.**

UN NOUVEAU TERRITOIRE

> 48 COMMUNES

> 72.363 HABITANTS

> 617 KM²

> 6 BOURGS CENTRES

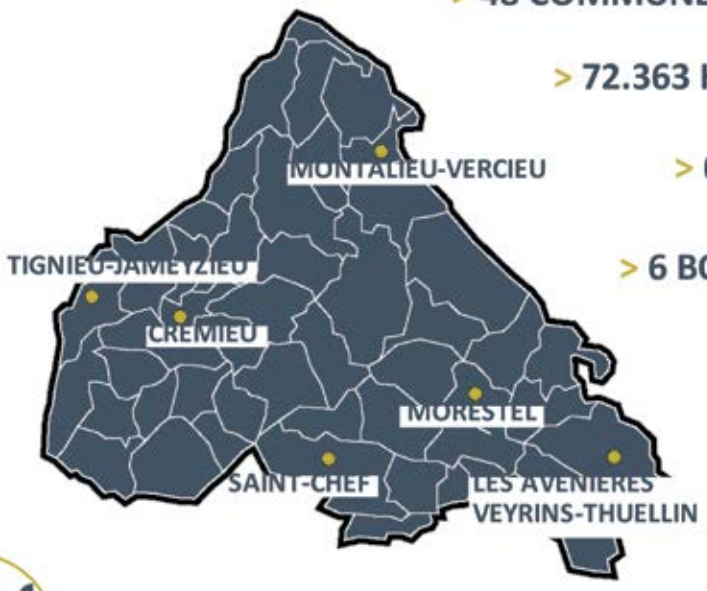

>Les Balcons du Dauphiné,

UN NOUVEAU GRAND TERRITOIRE POUR :

Renforcer l'intercommunalité et devenir un territoire qui compte

Réfléchir ensemble et à plus grande échelle (développement économique, urbanisme, aménagement, mobilités ...)

Mutualiser les services et développer une ingénierie en interne

Optimiser le coût de l'action publique

Permettre une plus grande solidarité financière

Porter ensemble des projets d'envergure.

LES BALCONS DU DAUPHINÉ

Gouvernance

Président des Balcons du Dauphiné

15 vice-présidents

57 conseillers communautaires

TOTAL : 73 sièges

LES BALCONS DU DAUPHINÉ

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace**, dont le PLUi
- **Développement économique** (création et gestion des zones d'activités)
- **Promotion du tourisme**, création d'un office de tourisme intercommunal *(nouvelle compétence au 01/01/2017)*
- **Collecte et traitement des déchets ménagers** *(nouvelle compétence au 01/01/2017)*
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** *(nouvelle compétence au 01/01/2017)*
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** *(nouvelle compétence au 01/01/2018)*
- **Eau et assainissement** *(nouvelle compétence au 01/01/2020)*

Loi NOTRe

LES BALCONS DU DAUPHINÉ

Compétences optionnelles et facultatives que les élus proposent de restituer aux communes

- **Voirie** (au 01/01/2018)
- **Eclairage public** (au 01/01/2018)
- **Espace d'exposition Stendhal-Claudel de Brangues**

LES BALCONS DU DAUPHINÉ

Compétences optionnelles et facultatives que les élus souhaitent conserver ou harmoniser

- **Environnement**
- **Petite enfance/Enfance** (hors camps et séjours)
- **Habitat**
- **Insertion**
- **Santé**-Maisons de santé pluridisciplinaires
- **Maison de Services au Public**
- **Médiations et manifestations culturelles existantes**
- **Equipements sportifs :**
  - **> Gymnase et plateau sportif du Pays des Couleurs**
  - **> Pôle tennistique des Balmes Dauphinoises**
  - **> Apprentissage de la natation en milieu scolaire**
- **Espaces jeunes, permanences collège, ALSH** (hors camps)
- **Cotisation SDIS**

> Une montée en puissance des compétences portées par la communauté de communes

Un nom pour les habitants de la commune

Suite à la création de la commune nouvelle Les Avenières Veyrins-Thuellin le 1er janvier 2016, il convenait de donner un nom aux habitants de cette nouvelle entité.

La commission communication a souhaité associer les citoyens à ce choix. Après réflexions et débats, elle a fait deux propositions soumises au vote des habitants :

AVEYRLINOIS – AVEYRLINOISE

AVEYRLIN – AVEYRLINE.

Les habitants ont été invité à se prononcer sur une de ces deux propositions en précisant que si 5 % de la population totale s'exprimait, le vote serait représentatif.

Les votes se sont faits principalement par foyer. Les 144 foyers qui ont répondu représentent 4.24 % du nombre total des foyers (3395).

Par ailleurs, le directeur de l'école de Ciers a pris l'initiative d'organiser une consultation des élèves.

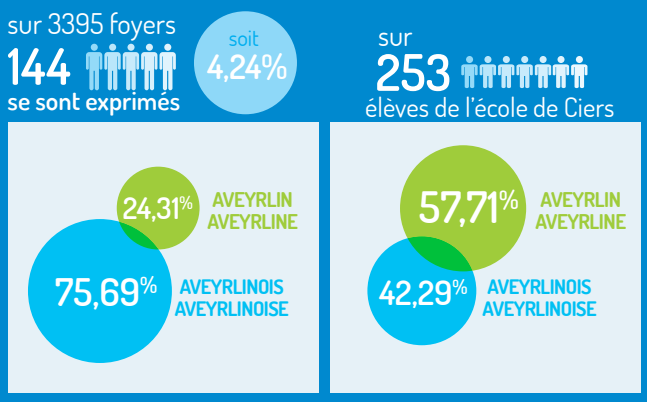

Au vu de ces résultats, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages a choisi

AVEYRLINOIS / AVEYRLINOISE

pour le nom des habitants de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin lors de sa séance du 12 juillet 2016.

Police municipale : deux ans déjà

La création de la police municipale correspond à une demande forte de nombreux habitants et à un engagement électoral de l'équipe élue aux Avenières en mars 2014.

C'est ainsi que ce service a été créé dès novembre 2014 avec le recrutement de deux policiers municipaux.

Avec la création de la commune nouvelle, les agents interviennent désormais sur l'ensemble du territoire qui compte **plus de 7600 habitants et qui s'étend sur 42 km².**

Les missions de la police municipale

D'une façon générale ce sont celles exercées conformément à la loi par toutes les polices municipales de France. Il s'agit notamment :

De missions de police administrative

Sans préjudice de la compétence générale de la police nationale et de la gendarmerie nationale, ils exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous l'autorité du maire, les tâches que ce dernier leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques (exécution des arrêtés de police du maire, constatation par procès-verbaux des infractions à ces arrêtés).

Les missions des policiers municipaux en matière de surveillance générale de la voie et des lieux publics s'inscrivent dans le cadre d'une police de proximité, ce qui nécessite une étroite coordination, formalisée dans une convention, avec les services de la gendarmerie nationale.

De missions de police judiciaire

Les policiers municipaux ont des attributions de police judiciaire sur le territoire de la commune.

Ils ont notamment pour mission :

- de constater les infractions à la loi pénale et de recueillir tous renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions ;

- de constater, par procès-verbal, les contraventions au code de la route *dont la liste est fixée par le décret no 2000-277 du 24 mars 2000 (absence du titre justifiant l'autorisation de conduire le véhicule, de carte grise...) ;*

- de constater, sous forme de rapports, les délits *prévus par l'article L. 126-3 du code de la construction et de l'habitation (voies de fait et menaces de commettre des violences dans l'entrée, la cage de l'escalier ou les parties communes d'un immeuble collectif...).*

Les policiers municipaux sont chargés de verbaliser plusieurs catégories d'infractions, notamment les infractions :

- aux arrêtés de police du maire ;

- au code de l'environnement en ce qui concerne la protection de la faune et de la flore, la pêche, la publicité...,

- à la police de conservation du domaine routier *(dommages causés à un panneau directionnel, à un terre-plein...) ;*

- à la lutte contre les nuisances sonores *engendrées par les véhicules à moteur, les postes radio, les bruits de voisinage... ;*

- à la législation sur les chiens dangereux *(non déclaration de l'animal en mairie, non-respect des obligations fixées par le code rural...).*

Les policiers municipaux disposent de plusieurs moyens pour assurer leurs missions :

- le relevé d'identité *(article 78-6 du code de procédure pénale)* ;

- le dépistage d'alcoolémie, la rétention du permis de conduire, l'immobilisation et la mise en fourrière de véhicules, la consultation des fichiers des immatriculations et des permis de conduire *(articles L. 234-3 et L. 234-4 ; L. 224-1 ; articles R. 325-3, L. 325-1 et L. 325-12 ; L. 330-2 et R. 330-3 du code de la route) ;*

- l'accès aux parties communes des immeubles à usage d'habitation *(article L. 126-1 du code de la construction et de l'habitation) ;*

- les palpations de sécurité dans le cadre des missions confiées *(article L. 2212-5 du CGCT)* ;

- l'inspection visuelle ou la fouille des sacs et bagages *dans les cas prévus par l'article 96 de la loi du 18 mars 2003 précitée (à l'occasion de l'accès à une manifestation sportive, récréative ou culturelle rassemblant plus de 1 500 personnes...)* ;

Au-delà de ce cadre réglementaire, la municipalité souhaite que la police municipale soit avant tout **un véritable service de proximité pour les habitants** qui doit mener des actions pour :

- La prévention contre l'insécurité et la délinquance.
- La préservation de la tranquillité publique.
- La réduction des incivilités.
- La sécurité des piétons, des cyclistes, notamment des enfants.
- La diminution des excès de vitesse répétés des véhicules.

La police municipale est armée depuis septembre 2015.

Les policiers municipaux doivent être en mesure de protéger la population, de se protéger et de répondre aux agressions en ayant la capacité de neutraliser un agresseur.

Les policiers s'entraînement régulièrement, ce n'est pas une nouveauté pour eux puisqu'ils étaient armés dans leurs anciennes communes respectives.

L'utilisation de cet équipement (armes de poing de catégorie B, dit armes de défense de puissance inférieure à celles utilisées par la police et la gendarmerie nationale) ne peut se faire que dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur.

Quelques petits rappels :

DOMAINE PRIVE :

Les litiges sur le domaine privé (entre particuliers) ne concernent pas la mairie ni la police municipale. Il convient de communiquer entre voisins, si le dialogue est rompu il faut vous rapprocher du conciliateur de justice qui assure des permanences sur Morestel. La prise de rendez -vous se fait via l'accueil de la mairie de Morestel 04-74-80-09-77.

DIVAGATIONS DES ANIMAUX :

- Tous les chiens et chats, capturés par les services municipaux, trouvés ou ramenés en mairie, seront pris en charge par la Fondation Clara, transportés et mis en fourrière à Saint-Marcel-Bel-Accueil où ils seront identifiés et gardés.

- Le fait de laisser divaguer son animal est puni selon l'article R 622-2 du Code pénal d'une amende de 2ème classe (jusqu'à 150 euros)

Les propriétaires d'animaux transportés à la Fondation Clara devront s'acquitter de la facture de la fourrière animale.

VÉHICULE en stationnement gênant et en stationnement abusif

Un véhicule est gênant lorsqu'il est arrêté, stationné ou abandonné sur un emplacement non autorisé ou lorsqu'il est stationné pendant plus de 7 jours consécutifs sans être déplacé.

L'abandon ou le stationnement gênant et durable dégrade le cadre de vie, perturbe le trafic et peut occasionner des incendies ou des accidents.

La police municipale verbalise les mauvais comportements

La police municipale est joignable
au 04 74 33 83 33
de 8h à 17h du lundi au vendredi.

Laisser un message sur répondeur avec vos coordonnées complètes et le motif de l'appel, n'oubliez pas de nous donner votre numéro de téléphone car ce dernier ne s'affiche pas.

En cas d'urgence il faut composer le 17.

Création d'un cheminement doux
rue du Mollard Bresson

L'objectif de cette opération qui vous a été présenté dans le numéro de juin, était :

- **de sécuriser** la desserte du groupe scolaire de Ciers et du centre social
- **de créer une zone d'attente** confortable en dehors de la chaussée
- **de faciliter les déplacements** des piétons, notamment les enfants jusqu'aux parkings.

Les travaux qui se sont déroulés pendant les vacances scolaires de l'été 2016 ont eu pour effet de :

- pérenniser la suppression du stationnement mis en place dans le cadre du plan vigipirate. Ceci a permis d'élargir l'espace réservé aux piétons en créant un parvis.
- maintenir le sens unique pour la circulation automobile, mais en supprimant l'interdiction de circulation pendant les horaires d'entrées et de sorties scolaires.
- d'instaurer une zone 30.
- de réserver, sur la rive opposée des écoles, une voie pour les cycles circulant dans le même sens que les véhicules et, comme l'impose la réglementation déplacement « doux », d'autoriser la circulation des cycles à contresens sur une voie spécifique.

Il convient de préciser que la dépose minute pour les élèves n'existe pas. Les parents ne doivent donc pas s'arrêter devant l'école pour déposer leurs enfants. **Il convient de rappeler qu'un stationnement sur la piste cyclable est passible d'une amende de 135 €.**

Le montant de cette opération est de 191 780,80 € TTC. La commune remercie la CCPC et le Conseil Départemental qui ont respectivement octroyé des subventions d'un montant de 80 280 € et de 45 756 €.

Places de stationnement route du Vienney

Aménagement
secteur Bacchus

Les travaux de création d'un bassin de rétention sur la partie basse de la place Bacchus sont terminés. En attendant son aménagement futur, cet espace a été mis à disposition pour le stationnement avec une signalisation adaptée.

Les travaux relatifs à la création des places de stationnement route du Vienney sont également terminés.

S'agissant de la partie haute de la place Bacchus qui accueillera le bâtiment (Semcoda) et du stationnement, les travaux de terrassement ont débuté.

A cette occasion, il a été découvert la présence d'hydrocarbures. Des études complémentaires sont nécessaires pour déterminer précisément le niveau de pollution et son mode de traitement. La commune a recruté un bureau d'étude à qui elle a confié une mission d'assistance à maître d'ouvrage. Ce dernier prépare actuellement un dossier de consultation en vue du recrutement d'une entreprise. Cette dernière sera chargée :

- D'une étude pour déterminer le niveau de pollution (localisation …)
- Des travaux de dépollution du site (évacuation ou traitement sur site …).

En attendant le résultat des études et l'évacuation des matériaux pollués, le chantier est interrompu.

Il convient de rappeler que sur cette parcelle était implantée l'usine FEUDOR. La commune a acquis les biens en 1987.

Travaux dans les écoles
pendant les vacances scolaires de l'été 2016

Réfection des sols de l'école primaire de Ciers :

La deuxième phase de recouvrement des sols de l'école de Ciers a eu lieu cet été. Après le hall et les classes maternelles, ce sont les sols de la partie élémentaire qui ont été rénovés. L'opération confiée après consultation à une entreprise de la région grenobloise portait sur 700 m2 de surface à traiter. Les services techniques de la commune ont participé aux opérations de déménagement et réaménagement des classes. **Coût de l'opération : environ 40 000€TTC.**

Ecole maternelle de Ciers :

Réfection de la cours de l'école maternelle

Cela s'est traduit par la reprise des enrobés et la réfection du sol amortissant du "Pont de singe", jeu fort apprécié des plus jeunes. **Coût : 5 600 € TTC**

Rénovation d'un local :

Les services techniques ont réaménagé un local d'activités des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Le mobilier a été renouvelé, les murs et sols rénovés. Ceci a permis d'améliorer la fonctionnalité de ce local.

Ecole de Veyrins :

Informatique

Un programme de modernisation des équipements informatiques de l'école de Veyrins-Thuellin a été mis en place par l'équipe municipale et les professeurs des écoles. Cette année la nécessité d'acquérir un serveur afin d'organiser un réseau interne est apparu comme une priorité. Le serveur a été installé cet été ainsi qu'un ordinateur pour les besoins de la direction : **coût : 2300 €TTC.**

Le restaurant scolaire de Veyrins-Thuellin

s'est vu doté d'un plan de travail tout neuf pour remplacer l'ancien qui présentait des défauts d'étanchéité : **coût : 1400 € TTC.**

Tout l'été les services techniques que nous remercions ont été mobilisés pour entretenir les bâtiments et les espaces verts des écoles : au total ce sont plus de 70 interventions qui ont été effectuées dans les enceintes scolaires de la commune nouvelle.

Réfection du plateau
de l'avenue Guillermaz

Une réfection du plateau de l'avenue Guillermaz a été effectuée courant août pour mettre fin aux désordres des pavés qui créaient une insécurité pour les utilisateurs de cette voie et plus particulièrement pour les cycles.

Les travaux ont consisté en :

- La dépose totale des pavés
- L'enlèvement de la couche de base existante en sable
- Le nettoyage de la couche de fondation en grave ciment
- La reconstitution du corps de chaussée avec une couche de base en grave bitume
- Une couche de surface en béton bitumineux ainsi que les couches d'accrochage intermédiaires
- Le marquage de la signalisation horizontale (dents de requin) à la résine routière blanche
- Le traçage de motifs géométriques en résine gravillonnée aux extrémités du plateau.

Le coût de cette opération s'élève à 38 292 € TTC

> Entretien de la voirie

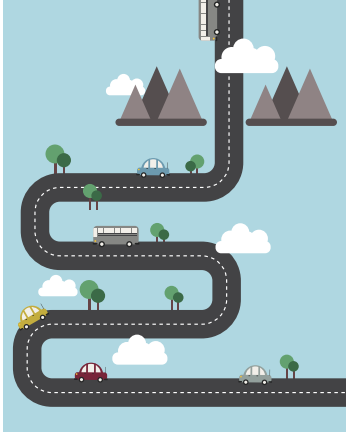

L'entretien régulier des routes communales est nécessaire pour garantir leur état et la sécurité des usagers. Il convient de rappeler que la commune compte plus de 100 kilomètres de voies communales.

C'est pourquoi, chaque année il est notamment procédé à :

L'élagage des voies

Après consultation des entreprises, cette mission a été confiée à l'entreprise Jérémy Blanc.
En 2016, deux passages ont été effectués sur les voies communales et un passage sur les chemins ruraux. Le montant de cette intervention s'élève à 40 826 € TTC.

Une tournée de point à temps

Après consultation des entreprises, cette mission a été confiée à l'entreprise Perriol. Vingt tonnes de point à temps ont été réparties sur le territoire de la commune. Le coût de cette opération s'élève à 32 025,60 € TTC.

Les travaux de point à temps consistent à étancher le revêtement des routes pour prévenir les infiltrations d'eau dans le corps de la chaussée qui sont à l'origine de dégradations. Celles-ci sont accentuées par le gel l'hiver et la circulation. Ils permettent également de remédier à ces dégradations si elles ne sont pas trop importantes :

- Rebouchage des « nids de poule » (trous se formant dans la chaussée sous l'influence de l'eau)
- Colmatage des faïençages et des fissurations du revêtement

Il est procédé :

- A l'épandage d'émulsion de bitume (mélange de bitume pétrolier et d'eau pour rendre plus fluide ce liant)
- Cette couche de bitume est recouverte de « gravette » (gravillons de petites dimensions) permettant de colmater les trous et d'éviter l'arrachage du liant par la circulation automobile ou de se coller sous les semelles de chaussures.
- La circulation automobile permet l'accrochage et la mise en place des granulats dans le revêtement de la chaussée, ainsi que le rejet du surplus de « gravette », ce que les automobilistes n'apprécient guère.

Cette méthode pour réparer le revêtement des chaussées qui crée, certes, quelques désagréments, est toutefois nécessaire pour la sauvegarde des routes. Elle permet de faire perdurer le revêtement dans l'attente de l'application d'une nouvelle couche de surface.

> Relais hebergement d'urgence

Accueillir et héberger des personnes du territoire de la CCPC, en cas de force majeure.

Pour répondre aux objectifs du Plan Local pour l'Habitat (PLH) et face aux besoins ressentis en termes d'hébergement sur le territoire, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) a décidé de porter politiquement et financièrement un dispositif urgence-relais, qui couvre le territoire de la CCPC.

L'objectif est d'accueillir et d'héberger des personnes du territoire de la CCPC, en raison de la perte du logement, de la rupture du lien conjugal ou familial, de violences, d'un incendie, d'un dégât des eaux,…pour un temps limité. Les personnes sont domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs. Un accompagnement social individualisé des personnes hébergées est assuré par l'Association ALPA.

Une gestion de proximité de ce service par le CCAS

Par délibération du Conseil communautaire en date du 9 mai 2016, la CCPC a confié au CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin la gestion de proximité de ce service. La CCPC finance l'intégralité des coûts de fonctionnement du dispositif et verse une participation financière au CCAS.

Les modalités de mise en oeuvre du dispositif tel qu'il a été défini entre les différents partenaires du projet sont les suivantes :

Une convention d'occupation à titre précaire du bâtiment situé 3, place Bacchus a été signée entre l'Association d'Education Populaire (AEP), propriétaire des locaux et la CCPC.

Le relais hébergement urgence peut accueillir en permanence 3 ménages soit 7 personnes simultanément au maximum. Il convient de préciser qu'un ménage peut comprendre une ou plusieurs personnes.

La durée du séjour est de 3 jours. Elle peut-être prorogée de 1 à 3 mois selon la situation du ménage. Les résidents signent un contrat d'hébergement et s'engagent à respecter le règlement de fonctionnement du relais. Une indemnité d'occupation correspondant à 10% des ressources mensuelles du ménage ainsi qu'une caution sont demandées si la situation financière de ce dernier le lui permet.

Situé au Clos des Soeurs, le relais hébergement urgence est opérationnel depuis le 15 septembre 2016.

> Inauguration de l'Accorderie

Le 10 septembre a eu lieu l'inauguration de l'Accorderie, dans le jardin de la Maison de la Solidarité, au 5 rue du Mollard Bresson.

Après un an et demi d'ouverture, accordeurs, habitants des Avenières Veyrins-Thuellin et des communes environnantes se sont retrouvés pour célébrer ensemble les premiers grands pas de la vie de l'Accorderie. Monsieur le Maire et les élus de la commune nouvelle sont également venus soutenir le projet.

Plusieurs temps forts ont animé la journée : pot convivial, coupé de « corde » pour l'inauguration, barbecue à prix libre, percussions africaines par Takatapella, ateliers, exposition sonore et photographique « Des vies d'accordeurs ».

Outre la dimension festive, ce rassemblement avait aussi vocation de mettre en lumière et partager ce qui se vit humainement à l'Accorderie.

L'Accorderie Des Lônes

L'Accorderie en quelques mots...

Une Accorderie est un réseau d'échanges de services, savoirs, plaisirs ouvert à toutes les personnes désirant améliorer leurs conditions de vie. Elle aide à tisser des liens et met en valeur les talents de chacun.

L'Accorderie propose un système économique alternatif dans lequel chacun peut trouver sa place. Elle repose sur une nouvelle forme de richesse collective, solidaire, plus humaine et plus équitable : le temps devient la monnaie d'échange. Ainsi ils s'effectuent sous la forme : 1 heure de service offert donne droit à 1 heure de service rendu.

L'Accorderie réinvente une nouvelle façon de vivre en tissant du lien entre les individus. Elle réinvente les solidarités naturelles.
Elle est située sur le territoire des Lônes, à la croisée des 3 départements Ain, Isère et Savoie aux Avenières Veyrins-Thuellin.

Pour plus d'informations :
site internet :
www.accorderie-des-lones.fr
Tel : 09 51 02 47 95
mail : leslones@accorderie.fr

Mairie - *salle des mariages :*
1er, 2è et 3è mardi de chaque mois
de 9h - 12h.
Prendre rendez-vous au 04 74 93 34 44

> PERMANENCES CARSAT

Suite à un arrêt de travail ou invalidité

Carsat Retraite & Santé au travail

> Service de transport pour se rendre au Club Soleil d'automne

Le CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin lance une enquête afin de recenser les personnes résidant sur la commune nouvelle qui souhaiteraient se rendre à la Maison Bacchus des Avenières pour participer aux activités hebdomadaires du Club soleil d'automne (tous les jeudis après-midi de 14h à 18h). Les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion peuvent être transportées au Club en car. Ce service est gratuit. Il est pris en charge financièrement par le CCAS. Ce service existe déjà pour les habitants de la commune déléguée des Avenières.

Si vous désirez bénéficier de ce service, que vous habitiez à Veyrins-Thuellin ou aux Avenières, merci de retourner le coupon-réponse ci-contre à :

Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, service social ,
1 square Emile Richerd, CS 30028 ,
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN,

tél. 04 74 33 87 06, mail : socialscolaire@lesavenieres.fr

Prénom, Nom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail
(si vous en possédez un) :

☐ Est intéressé(e) pour se rendre au Club soleil d'automne en car. Je déclare que je ne suis plus en mesure de m'y rendre par mes propres moyens.

> Construction de 17 logements locatifs aidés aux Avenières

L'Opac38 réalise actuellement un projet de construction neuve chemin des Vignes.

Les travaux ont débuté en juin 2016, et s'achèveront en fin d'année 2017. Le nouveau bâtiment accueillera 17 logements aidés, majoritairement des T2 et des T3, avec quelques T4. Il s'agit d'un projet de plus de deux millions d'euros, qui verra le jour grâce aux aides de l'Etat, du Département de l'Isère, de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et au soutien de la Ville des Avenières Veyrins-Thuellin.

Ces logements sont destinés à des personnes à faibles ressources, avec des financements mixtes, pour convenir à un maximum de personnes. Par ailleurs, cinq de ces logements bénéficient d'une aide de la CARSAT et seront réservés à des personnes âgées, avec des aménagements spécifiques pour les accompagner (volets roulants électriques, porte du hall motorisée, ascenseur…).

Concernant l'énergie, une nouvelle chaufferie collective va être bâtie pour alimenter en chauffage et en eau chaude tous les appartements neufs, mais également les deux bâtiments déjà existants sur le site. La nouveauté de cette chaufferie réside dans la source d'énergie qui sera utilisée : le bois. Le choix de cette énergie est intéressant, car il permet de lutter contre le changement climatique en utilisant un matériau renouvelable qui n'émet pas de gaz à effet de serre. Il permet également de contrôler la hausse du prix de l'énergie grâce à un approvisionnement local.

Une démarche environnementale

Ce choix s'inscrit dans la démarche environnementale que poursuit l'Opac38 à travers tous ses projets, et qui ne se limite pas à l'énergie. Ce bâtiment dispose également d'une isolation performante, des consommations électriques réduites pour les parties communes, des matériaux pérennes, des robinets économes en eau dans les logements et de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Tous ces équipements permettent de limiter l'impact du bâtiment sur l'environnement et de réduire les factures d'entretien et d'énergie.

Ce projet permet d'augmenter l'offre de logements de l'Opac38 et d'améliorer de son patrimoine existant. En effet, outre cette construction neuve, l'Opac38 va également réhabiliter l'immeuble existant, dit « Le Savoie », qui compte 29 logements. Outre la nouvelle chaufferie bois, ces appartements vont notamment bénéficier de nouvelles fenêtres, d'une mise en sécurité électrique des logements, d'une rénovation de la ventilation, ainsi qu'une mise en peinture des escaliers. Les travaux de construction du nouvel immeuble sont en cours. Ceux de rénovation débuteront en 2017.

> Camping municipal, une année pleine d'étoiles...

Le camping a retrouvé ses trois étoiles

Lors de sa séance du 26 avril 2016, le conseil municipal a approuvé un programme de développement présenté dans le numéro d'avril.

Sa mise en œuvre a permis au camping **de retrouver ses trois étoiles.** ★★★

La tête dans les étoiles

Des travaux de mises aux normes et d'embellissement ont été réalisés. Les 6 nouveaux mobil homes installés courant juin ont rencontré un vif succès auprès des touristes, confirmant ainsi la demande grandissante de ce type d'hébergement.

Le Crystal Dôme, quant à lui a permis aux visiteurs curieux et amoureux de la nature de passer une nuit la tête dans les étoiles. Son inauguration, le 10 août, a été l'occasion d'échanges et rencontres entre les élus et les vacanciers ravis de partager ce moment.

C'est donc sur une note positive à l'image de cet automne ensoleillé que le Camping municipal 2016 a refermé ses portes le 30 septembre.

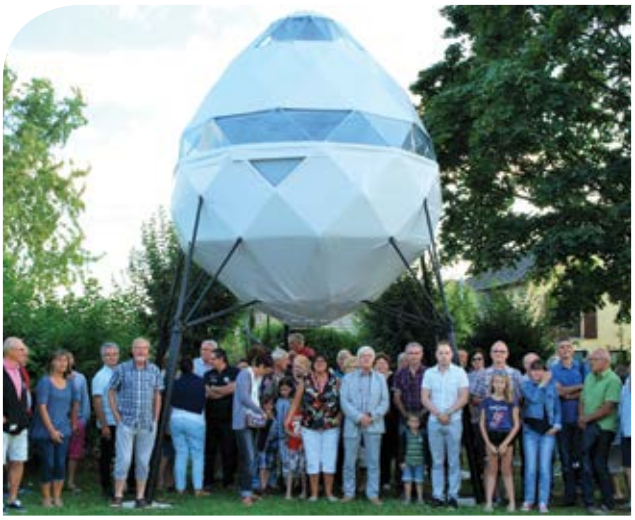

>La rentrée littéraire :

Il n'y a pas que les enfants qui font leur rentrée !

Les mois de septembre/octobre sont également une période propice pour les livres. La « rentrée littéraire » est un moment où paraissent chaque année près de 600 romans français et étrangers. Une vraie concentration pour le milieu éditorial et une vraie aubaine pour les amateurs de littérature. Il faut dire que les très prisés prix Goncourt, Femina, Renaudot et autres récompenses littéraires (qui peuvent permettre à un auteur de voir s'envoler les ventes de son livre) sont attribués début novembre.

Outre le foisonnement d'une telle période, la rentrée littéraire a ceci d'intéressant qu'elle est le miroir de notre monde et des questions qui taraudent notre société. Ainsi, cette année, beaucoup d'auteurs se sont emparés des sujets des attentats ou encore du mécontentement social. Mais rassurez-vous, tout n'est pas toujours noir et certains auteurs ont même la volonté de nous faire rire !

Le café littéraire : un rendez-vous incontournable de la rentrée !

Comme chaque année, la médiathèque des Avenières Veyrins-Thuellin s'est emparée de cet évènement et a proposé une présentation en public de ses choix le samedi 1er octobre. Et comme ce moment est avant tout convivial, il s'est déroulé autour d'une tasse de café ou de thé. En tout, une vingtaine d'ouvrages, ont été lus et conseillés par les bibliothécaires. Les lecteurs ont pu emprunter les livres dès la fin de la séance. Une bibliographie récapitulant les choix des bibliothécaires est disponible. Si vous aimez lire, si vous êtes curieux de l'actualité mais complètement perdus face aux rayons d'une bibliothèque, voici un bon moyen de vous laisser guider.

Des passionnés de musique comblés :

Pour les amateurs de musique, la médiathèque a proposé une borne de musique en streaming appelée « 1D Touch ». 1D pour « indépendant » en référence à leur catalogue d'artistes et labels indépendants et « Touch » pour « French Touch », la touche française, puisque les créateurs de cette entreprise sont Stéphanois.

Cette borne a été prêtée par le Service de la Lecture Publique de l'Isère jusqu'au début novembre. Elle a permis de faire découvrir de nouveaux artistes, de faire des recherches par genres musicaux ou bien de vous laisser guider par les sélections effectuées par les bibliothécaires ou les commerciaux d'1D Touch.

> Le projet musique de l'école de Veyrins-Thuellin

avec le pays des couleurs

Dans le cadre du projet d'école, l'équipe enseignante de l'école élémentaire de Veyrins-Thuellin a mis en place un projet en partenariat avec le pays des couleurs autour de la musique. L'objectif de ce cycle visait la mise en musique d'une œuvre soit classique (La belle et la bête, Les 12 travaux d'Hercule), soit de littérature de jeunesse (L'ours), soit créée par la classe (conte détourné du Petit Chaperon Rouge- « La petite planète bleue »), soit enfin d'un conte musical (les Pitochas).

Un projet riche en apprentissages variés

Ainsi, les élèves du CP au CM2, soit 6 classes, ont bénéficié de quinze séances avec les intervenantes Rozenn Urbain et Céline Juge, s'étalant du 29 février au 1er juillet. Les enfants ont ainsi pu, selon les projets de classe, découvrir de nouvelles sonorités, s'entrainer au chant, créer des percussions corporelles, créer leur mise en scène, expérimenter la mise en espace,… et préparer une restitution pour les familles.

Deux représentations pour les familles

Grâce au travail conjoint des enseignants et des intervenantes « musique » les élèves ont présenté leur travail aux familles lors de deux représentations le 30 juin et le vendredi 01 juillet 2016 à la salle des fêtes de Ciers. Suite aux spectacles de qualité des enfants, l'équipe pédagogique avait proposé de partager le verre de l'amitié. Les familles ont, en nombre, apporté quiche, cake, gâteau, chips,… et boissons. De bons moments pour conclure un projet riche en apprentissages variés.

>Av'anture express : la route de la fusion

La seconde édition du jeu de piste géant a rassemblé 15 équipes le 2 juillet dernier. En famille ou entre amis les équipes sont parties à la découverte des atouts touristiques et insolites de la future intercommunalité « Les Balcons du Dauphiné ». De site en site, les participants se sont affrontés lors d'épreuves culturelles, sportives et ludiques pour gagner un maximum de points.

Tous étaient ravis de découvrir ces endroits méconnus et pourtant si proches.

L'Office de Tourisme travaille d'ores et déjà sur un nouveau parcours pour 2017 !

zoom sur...

> Le Grand Prix Bouliste de la Ville

> Les 40 ans du CTAM

Cyclo Touristes des Avenières Morestel

> La Saint Julien à Buvin

> 2è édition du festival de musique : Le Vingt Rouge

Le Festival Le Vingt Rouge, deuxième édition, c'est une énorme organisation, 15 heures de musique et une impressionnante mobilisation de 120 bénévoles.

Mais c'est aussi :

3600 festivaliers comblés.

- Plus de 50 musiciens répartis sur deux scènes de 12h à 3h du matin : la scène principale et le sound system.
- Deux stands de restauration, boissons et sandwichs saucisses/merguez, un stand Breton avec ses crêpes et un stand gâteaux faits maison.
- Une dizaine de stands d'animations pour toute la famille dont une performance collective, les bougies du Vingt Rouge.
- Une trentaine d'artistes de tous horizons, dont une performance spectaculaire du peintre DI CREDICO.

L'association Le Vingt Rouge remercie la mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, et tous ses représentants, l'office du tourisme et le comité des fêtes, mais aussi les habitants des Avenières pour leur tolérance pendant ce jour de fête. Merci également à la ville de Morestel pour son aide.

Un grand merci à tous les festivaliers, tous les artistes, et tous les représentants des forces de l'ordre qui nous ont épaulé lors de cet événement, ainsi qu'à nos mécènes dont Pierre Martinet pour ses salades et ses boissons.

Un remerciement spécial à nos bénévoles, sans qui rien ne serait possible, chacun de vous est indispensable pour la réussite de cet évènement et rendez-vous pour la troisième édition le 20 mai 2017.

Rendez-vous sur notre Facebook « **Festival Le Vingt Rouge** » pour tous renseignements : devenir bénévoles, participer artistiquement, le camping gratuit, les demandes d'informations en tout genre, etc.

Un site internet : **www.levingtrouge.fr** Vous pourez suivre toutes les actualités et avoir accès à toutes les informations concernant les artistes qui ont participé, les bénévoles, nos différents événements tout au long de l'année, la page contact, et bien d'autres éléments importants!

Un dernier mot pour Enzo, celui pour qui cette association a été créée : force et honneur.

Le président Ugo

zoom sur...

LA GRANDE TABLÉE du 10 septembre

défilé du 14 juillet à Veyrins-Thuellin

défilé du 14 juillet aux Avenieres

LE GRAND PRIX CYCLISTE DE LA VILLE du 3 juillet

zoom sur...
LES FESTIVITÉS des 13 et 14 juillet

apéritif du 14 juillet 2016

zoom sur...

LA FÊTE DE LA BATTEUSE le 24 juillet

LE FORUM DES ASSOCIATIONS, le 3 septembre

Sentez-vous sport

LES JOUTES VEYRLINOISES le 3 juillet

LA FOIRE D'AUTOMNE le 2 octobre

Maisons anciennes, sur Veyrins-Thuellin

Dans les précédents numéros du bulletin municipal de la commune historique de Veyrins-Thuellin, le résultat de recherches était présenté afin de mieux connaître certaines richesses de notre territoire. Ce travail se poursuit au travers de votre journal communal Vie Citoyenne.

Un des thèmes de ce numéro étant le PLU, nous nous sommes interrogés sur les maisons qui ont résisté au temps sur la commune déléguée de Veyrins-Thuellin. Nous avons contacté plusieurs personnes éclairées pouvant nous aider dans nos recherches. Tout d'abord, *M. RICHARD,* président de l'association généalogique du Dauphiné, qui nous a conseillé de prendre attache avec *M. MERAUD Raymond,* l'auteur du livre **«Grande et petite histoire de Veyrins aux XVII, XVIII, XIX siècles»**. Nous avons d'ailleurs trouvé cet ouvrage à la bibliothèque de Veyrins-Thuellin.

Ce recueil d'informations sur Veyrins, nous conduit au «***Mas du Mollard***» construit avant 1624. Il se situait en contrebas du bois de Veyrins (actuelle Route de Chassin) et a appartenu à ***Gabriel Musy***, 1er Maire de Veyrins. Les six générations ***Musy***, détenteurs de cette maison, ne passant pas en priorité la sauvegarde de leur patrimoine et la dernière propriétaire n'en ayant pas eu les moyens, celle-ci n'a pas pu être préservée. Son toit s'effondre en totalité dans les années 1940. La propriétaire de l'époque, *Mme BILLET Rosalie*, ne voulant pas quitter ces lieux, finit sa vie dans un deux pièces aménagé dans les anciennes écuries et dépendances faisant face à sa maison. L'écurie a été entièrement rénovée et est aujourd'hui habitée par la *famille MEYSSIN*. Seules les caves de la maison d'origine ont été conservées et rénovées.

Le mas du Mollard à Veyrins, angle Sud Est, avec ses deux cadrans solaires, partie n'existant plus à l'heure actuelle

L'ouvrage fait également référence au château de ***Messenin*** que l'on connaît actuellement sous le nom du ***Manoir du Courray***. La date exacte de sa construction n'est pas connue mais il est probable que celui-ci existait déjà à la fin du XVIème siècle *«peut être sous une autre forme, maison forte, relais de chasse?»*. L'auteur de ce livre est tout particulièrement attaché à l'histoire de ce site car ses grands-parents étaient les métayers des propriétaires de l'époque. Il est lui-même né en ces lieux en 1941. Au fil du temps, le château a connu bien des modifications. La date de 1751, qui figure sur le portique de l'entrée, correspond à une rénovation entreprise par *Jean Varnet de Messenin* qui laissera également ses initiales ***JVDM*** au fronton de la maison. Nous apprenons qu'en 1980, abandonné, il fut pillé *«on emporta même les cheminées»*. Les conditions climatiques ont eu raison, en 1990, de la charpente du second corps de ferme qui s'écroula. La *famille Mermet* a ensuite restauré ce domaine et l'a vendu récemment.

Château de Messenin, début du XXème siècle

Manoir de Courray à l'aube du XXIème siècle

Grâce à messieurs ***MERAUD et GUIMOYAS*** nous avons pu trouver les traces d'autres anciennes bâtisses qui font l'Histoire de notre territoire :

- **la cure de l'église de Veyrins** a été construite par des artisans des Avenières vers 1625

- **la maison de René GUINET** aurait appartenue à un certain *Joseph Nemoz dit «Praille»* qui laissera son surnom au quartier. En haut de la porte d'entrée est gravée la date de construction 1718. *M. GUINET* a retrouvé une plaque de cheminée avec l'inscription «***17 JOSEPH PRAILLE 72***». Sur celle-ci on retrouve des ornements ressemblant à des feuilles d'acanthe ou feuilles de lys dont le mystère de la signification n'a pas encore été percé. Après bientôt 300 ans, la charpente est toujours d'origine, les grosses pièces de bois n'ont jamais été changées comme la poutre qui traverse la cuisine.

- **la ferme Perrier, à Parjin** porte sur son fronton la date de 1741. Elle appartenait à *Jean Varnet d'Aoste* qui fut également propriétaire du château de Messenin.

- **le moulin Huguet à Verchères** porte une date presque illisible sur une façade, on ne peut que distinguer qu'il s'agit d'une construction du XVIIIème siècle. C'est une des composantes du domaine de Messenin.

- **la maison des CHEVALLIER des combes** datant du XVIIIème siècle se trouve sur la route du Bigot.

- datant du XIXè siècle, ils nous rappellent également l'existence de **la maison du Dr VITTOZ**. Sur la route des Alpes, une petite maison bourgeoise avec un portail en ferronnerie appartenait à un **RIGOLLET** *de Corbelin*, cocher palefrenier de *M. Ferdinand REYMOND,* alors propriétaire du château de Messenin.

- également au XIXème siècle, **M. GUIMOYAS** nous explique **l'origine du couvent de Thuellin.** Il a été construit par le fils d'un maréchal ferrand de Thuellin qui curé à Paris vendait des indulgences. Avec cet argent, il a construit le couvent et en a fait don à la commune à la seule condition que celui-ci devienne une école de filles.

Nos investigations ne sont pas exhaustives. Notre patrimoine est riche en constructions, et témoigne de l'histoire de nos villages. Pour enrichir nos recherches, nous sommes preneurs de tous témoignages, anecdotes... afin de préserver et construire la mémoire de notre nouvelle commune LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont aidées dans l'élaboration de cet article.

AGENDA

Séances du conseil municipal :

› **4 nov.** à 20h30,
› **6 déc.** à 20h30,

Séances du conseil communautaire :

› **14 nov.** à 17h30,
› **13 déc.** à 17h30

Rencontres citoyennes :

› **21 nov.** spécial environnement
à 20h, salle des fêtes de Ciers
› **5 déc.** à 20h,
salle des fêtes de Buvin

Fête de la solidarité
« Soyons acteur d'un monde meilleur »
› **19 nov.** à partir de 10h00 à la salle des fêtes de Ciers

Sang pour sang polar
› **27 nov.** salle des fêtes de Ciers

Fête des lumières
› **8 déc.** Grande rue de Ciers

Voeux du Maire de la Commune Nouvelle
› **7 janv.** à 19h
Salle Roger Durand à Veyrins

Pour nous suivre cliquez ici.

› La page Facebook de la commune

Conformément à notre engagement de vous transmettre une information régulière sur l'action municipale, nous avons souhaité compléter nos modes de communication.

Nous avions jusqu'à présent pour communiquer avec vous, le site internet, www.lesavenieres.fr, la parution « Vie Citoyenne », les réunions publiques et le panneau d'affichage lumineux. La commune dispose aujourd'hui de sa propre page Facebook.

« Pour être écouté, il faut parler là où on vous écoute ! »

De très nombreux citoyens sont sur Facebook, la ville y est aussi.

La page Facebook de la commune permet d'informer, de rassembler en rendant compte de l'action publique, touristique et culturelle. Elle permet également de valoriser les savoirs faire en mettant en lumière les habitants, les activités économiques et culturelles, ainsi que le dynamisme de la vie associative. Par ailleurs, c'est un moyen de faire participer les habitants aux projets de la commune.

Alors pour celles et ceux qui ont un compte Facebook, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Commune Les Avenières Veyrins-Thuellin

Contact MAIRIES

› Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin

1, Square Emile Richerd
BP 30028
38630 Les Avenières
Veyrins-Thuellin

Tél : 04 74 33 61 87
Fax : 04 74 33 79 41

mairie@lesavenieres.fr
→ **www.lesavenieres.fr**

› Accueil ouvert :

Du lundi au jeudi :
9h - 12h et 13h30 - 17h30

Vendredi et Samedi : **9h - 12h**

› Pendant les Vacances scolaires :
Du mardi au jeudi :
9h - 12h et 14h - 17h30

Vendredi et samedi : **9h - 12h**

› Permanences affaires sociales :

Mardi et jeudi : **13h30 à 15h30**
Mercredi : **9h - 11h**
En dehors de ces horaires, sur rendez- vous au 04 74 33 87 06

› Permanences urbanisme :

Lundi, mardi et jeudi : **9h - 12h et 14h -17h30**

› Mairie Annexe Veyrins-Thuellin

Mairie Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Tél. 04 74 33 61 27
mairie@veyrins-thuellin.fr
→ **www.veyrins-thuellin.fr**

› Accueil ouvert :

Mardi :
8h30 - 12h et 14h - 17h45
Mercredi, jeudi, vendredi, samedi :
8h30 - 12h

Communication municipale Novembre 2016
Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin
Directeur de publication et Rédaction : M. le Maire, D.Michoud.
Crédits photos : Mairie, OT Les Avenières, et les associations.
Création, maquette : ••• www.tria-design.fr
Impression : Imprimerie MAX PERRIN, Les Avenières Veyrins-Thuellin .

Imprimé sur papier 100% recyclé, avec encres végétales - Ne pas jeter sur la voie publique , SVP.